Espoir 54

2024

RAPPORT D'ACTIVITE

Assemblée Générale du 12 juin 2025

© Mika ORLOF

ESPOIR 54
Siège social : 25, rue de Saurupt - 54000 NANCY
03 83 22 25 72 - espoir54@espoir54.org

Les valeurs d'Espoir 54

L'association œuvre pour que la personne prenne toute sa place dans la cité et soit reconnue citoyenne à part entière, à égalité de droits et de devoirs.

La citoyenneté implique le respect de la personne dans l'écoute de ses besoins et de ses aspirations. Sa liberté sera respectée dans la construction d'une réponse adaptée, ouvrant vers un avenir possible. Cela induit une approche humaine, une confiance réciproque et une grande attention à l'autre.

L'apprentissage de la citoyenneté se vivra dans l'entraide et la solidarité entre bénévoles et adhérents, d'une part, entre pairs d'autre part, avec le soutien des professionnels.

Nous affirmons que chaque personne est en capacité d'apporter sa contribution à la vie de la cité.

SOMMAIRE

Rapport moral P. 4

Perspectives 2025 P. 5

Gouvernance P. 6

Rapport d'activité P. 7

Focus sur les accompagnements P. 7

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale P. 8

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés P. 10

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Renforcé P. 12

Dispositif d'Insertion en Milieu Ordinaire de travail P. 14

Appuis Spécifiques Espoir 54 P. 16

Dispositif de Transition et d'Accompagnement P. 18

Dispositif Equipe Pluridisciplinaire dédiée aux Situations d'Incurie dans le Logement P. 20

Bénévoles Intérim' P. 22

Com'Psy P. 24

Les ateliers d'Espoir 54 P. 25

Prévention à la Désinsertion Professionnelle P. 26

Le service formation et recherches P. 27

Programme d'aides aux séjours vacances P. 28

CREHPSY Grand Est P. 28

La vie associative P. 29

Les bénévoles p. 29

Parrainage des Groupes d'Entraide Mutuelle P. 29

Ressources humaines p. 30

Rapport financier p. 32

Rapport moral

L'an dernier, je vous annonçais comme l'un des principaux objectifs 2024/2025, la réalisation d'un nouveau projet associatif.
C'est fait.
Sachez que ce projet conduit sur quelques mois a été coordonné par un comité de pilotage associant des usagers, des professionnels et des membres du Conseil d'Administration.
Le COPIL a confié la méthode, la conduite des entretiens et la rédaction à la Société PHONEM qui a rendu un document dont la qualité a été reconnue par tous ; que ses conseillers en soient ici remerciés.
Voilà pour l'avenir…

Pour en revenir au passé proche, l'année 2024 a connu son lot de satisfactions et d'inquiétudes. Les objectifs n'ont pas tous été réalisés ou sont inachevés.
C'est le propre de toute organisation, l'essentiel étant de savoir tirer les conséquences des succès et des blocages.

Les dispositifs d'utilité sociale, auxquels nous sommes tous attachés, sont toujours fragilisés pour des incertitudes de financement.
Le dispositif DIMO est perturbé par de nouvelles règles qui impactent et le travail des professionnels et le financement.
Certains territoires rencontrent de réelles difficultés de recrutement.

Heureusement, les motifs de satisfaction sont réels :
- l'évaluation des services SAVS et SAMSAH mobilisatrice dans sa préparation, ses entretiens a recueilli la note maximale. Elle fortifie l'image d'Espoir à l'extérieur et la cohésion interne été une nouvelle fois reconnue par le Conseil Départemental qui a accueilli favorablement notre demande d'un Service à Domicile (SAD) dont la mise en œuvre est engagée en 2025.
C'est la partie émergée de l'iceberg, ce qui est visible ; ces deux exemples, chacun à sa manière, montrent que notre action reste soucieuse de l'amélioration de l'accompagnement des personnes et de l'offre de service.

Mais il y a une face immergée ; dans le même esprit, et pour tendre à une plus grande efficacité, un travail important pour moderniser les services support avec le développement de plusieurs logiciels - très techniques - de gestion.

Ce travail fut aussi très mobilisateur pour la mise en œuvre, la formation, la communication interne.

Si l'on ajoute la poursuite des travaux sur le projet d'établissement, et le site internet, force est de constater que 2024 a été exigeante pour les services et leurs professionnels, toutes qualifications et affectations confondues.

Merci à eux et gageons que ces efforts seront récompensés par un mieux être.

Annie MOLON, Présidente d'Espoir 54

LES PERSPECTIVES 2025

QUELS OBJECTIFS POUR 2025?

- Développer la MAPH-Psy de Lunéville
- Développer l'habitat inclusif
- Mettre en place du service d'aide à et d'accompagnement à domicile (SAD-Aide)
- Faire vivre le projet associatif, le projet d'établissement et le site internet
- Favoriser l'accueil et la formation des nouveaux salariés
- Achever les travaux de le MAPH-Psy Nancy
- Mettre en place une commission des usagers
- Développer le dispositif de la Prévention à la Désinsertion Professionnelle (PDP)

La gouvernance et l'organigramme d'Espoir 54

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente :	**MOLON Annie**
Présidente d'honneur :	**BARROCHE Marie-Claude**
Vice Présidente :	**ALBISER Simone**
Trésorier :	**RENARD Bruno**
Trésorier adjoint :	**GREMILLET François**
Secrétaire :	**DESOR Didier**
Secrétaire adjointe :	**BEZAZ Daouïa**
Représentant des bénévoles :	**GREMILLET François**

Administrateurs :

ABERKANE Pierre, Administrateur
ALGROS Françoise, Administratrice
CLAUDON Marie-Claude, Administratrice
LAVENTURE Stéphane, Administrateur
MAYEUR Anne, Administratrice
PIERREL Marie-Paule, Administratrice
Loïc HAFFRAY, Administrateur

Autres membres du Conseil d'Administration :

3 représentants des usagers
1 représentant du personnel

ORGANIGRAMME

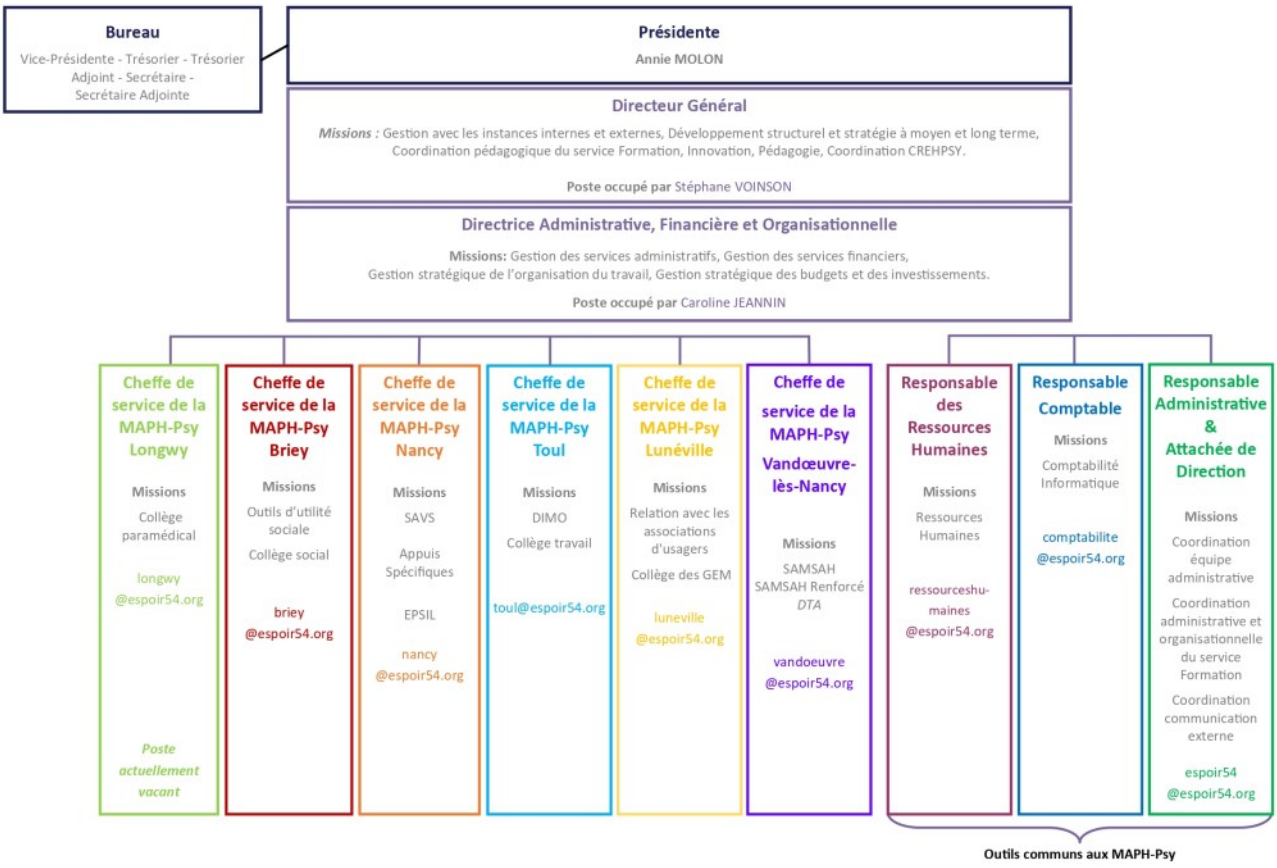

Document avec les **responsabilités des membres de l'Equipe de Direction** pour faciliter l'organisation et la communication.
Les **Cheffes de services**, le **Responsable des Ressources Humaines**, le **Responsable Comptable** et la **Responsable Administrative** sont au **même niveau hiérarchique**.
Tous sont **sous la responsabilité des Directeurs**.

Rapport d'activité

Focus sur les six dernières années

Nombre de personnes accompagnées par service sur les six dernières années

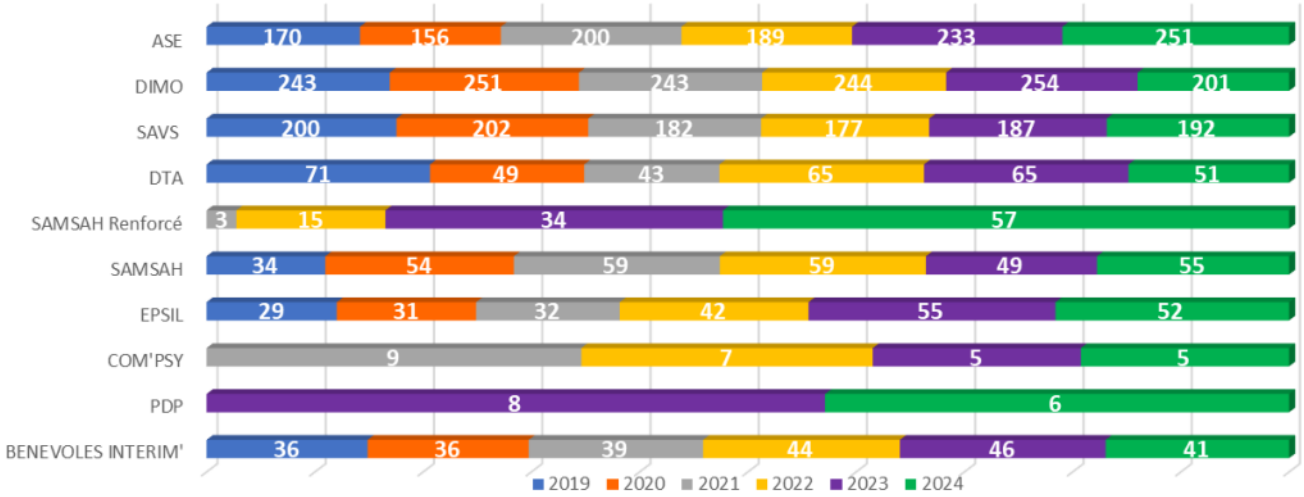

ASE : Appuis Spécifiques Espoir 54
Mesure d'accompagnement sur l'ensemble des territoires de la Meurthe-et-Moselle.
Espoir 54 était conventionné en 2024 et 2025 pour accompagner 300 personnes.

DIMO : Dispositif d'Insertion en Milieu Ordinaire de travail
DIMO est conventionné pour accompagner des personnes sur les territoires de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Le marché ne conventionne pas un nombre de personnes à accompagner mais un volume horaires à effectuer (par ex : 3128 heures pour 8 mois).

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Le SAVS bénéficie d'un arrêté de 95 places sur l'ensemble du département dont 25 places particulièrement dédiées au Pays-Haut.

DTA : Dispositif de Transition et d'Accompagnement
Le DTA est conventionné pour accompagner 70 personnes par an sur le Grand Nancy.

SAMSAH Renforcé : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Renforcé
Le SAMSAH Renforcé bénéficie d'un arrêté de 35 places pour la Meurthe-et-Moselle. Ce service a démarré en 2021 avec 6 places sur le Pays Haut.

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
Le SAMSAH de Toul bénéficie d'un arrêté de 30 places pour le Territoire Terres de Lorraine et d'un arrêté de 9 places pour le Grand Nancy.

EPSIL : Equipe Pluridisciplinaire dédiée aux Situations d'Incurie dans le Logement
Ce dispositif est conventionné pour accompagner 15 à 20 personnes par an sur les territoires : Terres de Lorraine - Val de Lorraine - Lunévillois - Grand Nancy et Pays-Haut.

COM'Psy : Projet expérimental visant à favoriser la communication et la prévention sur les troubles psychiques grâce à l'investissement d'un groupe d'experts du vécu.

Bénévoles Intérim' : Outil d'accompagnement à la pratique d'une activité bénévole au cœur de la cité, pour des personnes en situation de handicap psychique.

PDP : Prévention à la Désinsertion Professionnelle
Détecter précocement les assurés en risque de désinsertion professionnelle et leur proposer une offre de services pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre leur projet de reprise du travail. Espoir 54 était conventionné en 2024 pour accompagner 20 personnes.

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le SAVS est un service dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique qui intervient sur notification de la MDPH. Il a pour vocation de contribuer à l'élaboration et la réalisation du projet de vie des personnes accompagnées dans un processus d'acquisition de compétences, de socialisation et d'autonomisation dans lequel **le principe d'autodétermination y est central.**

En 2024, 192 personnes en situation de handicap d'origine psychique ont bénéficié des prestations du SAVS sur l'ensemble du département (file active). Par ailleurs, 15 personnes dites "hors cadre" ont été accompagnées sans notification active afin de sécuriser le parcours ou dans l'attente d'un relais ou d'une réorientation par exemple.

L'équipe pluridisciplinaire permet d'appréhender toutes les dimensions de la situation de la personne et d'évaluer finement les ressources et les compétences de chaque individu. L'approche pédagogique développée par l'équipe s'appuie sur des outils individuels et collectifs pensés et adaptés pour répondre aux besoins singuliers de chaque situation et chaque projet.

Suivi des orientations SAVS 2024 et caractéristiques des personnes accompagnées :

Situation au 31/12/2024 des personnes orientées vers le SAVS

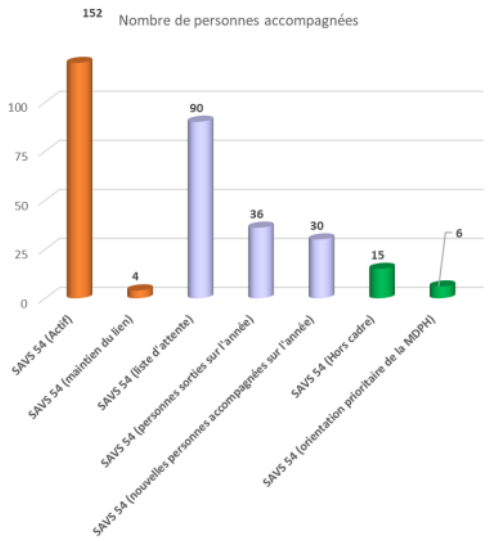

Répartition hommes/femmes

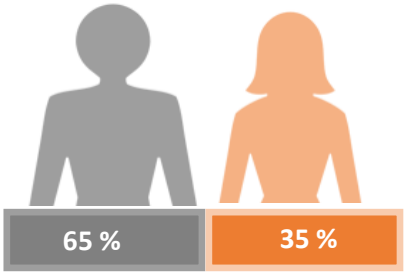

La répartition hommes/femmes est stable par rapport aux années précédentes et met en évidence que les hommes sont plus représentés. Notons que parmi les 192 personnes accompagnées, 154 ont un statut "célibataire" soit **80%**, c'est deux fois plus que dans la population générale.

En 2024, le SAVS a accompagné 5 personnes de plus qu'en 2023 dont 30 nouvelles personnes accompagnées malgré des mouvements a sein des ressources humaines. Notons qu'en 2024 nous avons réceptionné 6 notifications prioritaires, toutes sur le territoire du Grand Nancy.

Situation des personnes au regard du logement

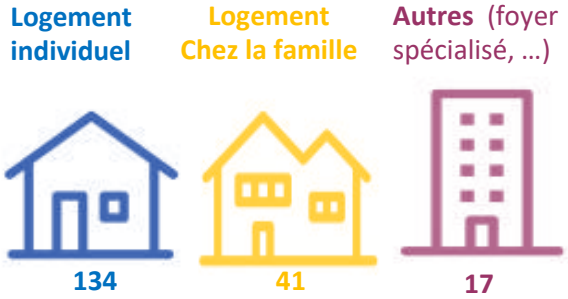

Age des personnes accompagnées

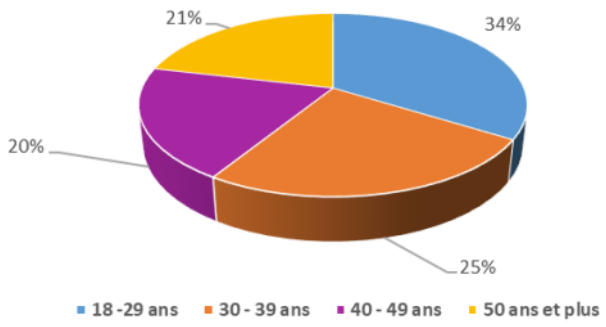

La plus grande proportion dans la répartition de l'âge des personnes accompagnées est la tranche 18-29 ans. Cela s'explique en partie par le fait qu'avoir moins de 30 ans

Répartition des accompagnements par territoire

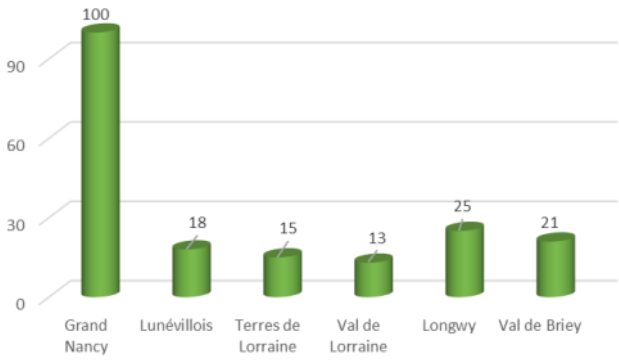

L'accompagnement :

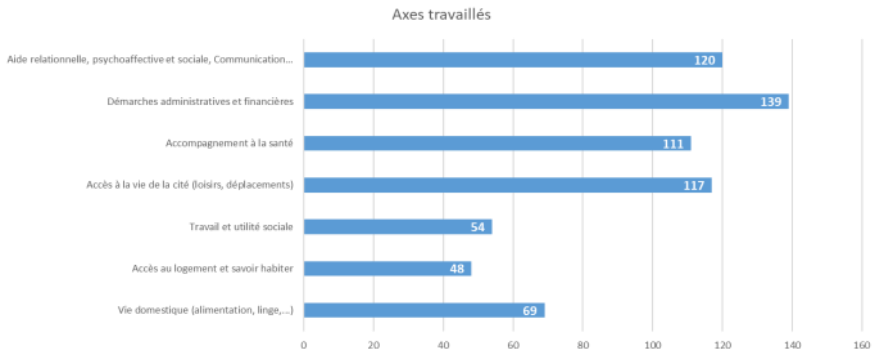

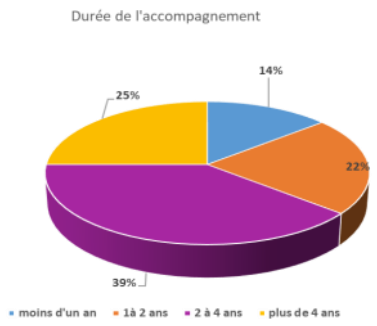

Au total, 658 prestations ont été dispensées au sein du SAVS cette année. Les axes relatifs à l'accès à la vie sociale, l'accès à la santé, au soutien administratif et à l'aide relationnelle, psychoaffective et sociale sont comme chaque année les plus représentés.

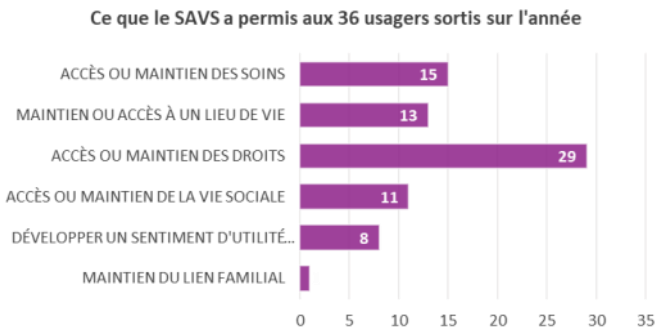

Mises à jour régulièrement en lien avec la plateforme Via Trajectoire de la MDPH, les personnes en attente d'accompagnement sont en grande majorité issues du territoire du Grand Nancy.
La liste d'attente a toutefois diminuée sensiblement cette année.

Points forts du SAVS :

EVALUATION EXTERNE : En mai 2024 a eu lieu l'évaluation externe du SAVS. Nos pratiques administratives, pédagogiques et déontologiques ont été présentées et évaluées par un cabinet extérieur durant 2 jours. Des usagers, des bénévoles et des professionnels ont été auditionnés, les discours ont été croisés. Avec minutie, les évaluatrices ont analysé les preuves de notre discours et les ont comparées au référentiel de bonnes pratiques des établissements médicosociaux. A l'issue de l'évaluation, une restitution très positive a été faite oralement par les évaluatrices puis un rapport élogieux a été rédigé au sujet du SAVS d'Espoir 54. La créativité, l'innovation et la bientraitance dont fait preuve Espoir 54 et en particulier le SAVS ont même fait l'objet d'une distinction grâce au décernement d' "étoiles".

COLLABORATION INTER MAPH-PSY : Pour préparer au mieux l'évaluation externe, un long travail a été mené en amont par les équipes administratives, pédagogiques et de direction. Le SAVS étant éclaté sur l'ensemble du département, toutes les MAPH-Psy ont dû travailler en synergie pour mener à bien ce travail préparatoire puis l'évaluation en elle-même. C'est une grande satisfaction de constater que la collaboration inter MAPH-Psy est possible malgré la distance et existe en considérant et respectant les spécificités de chacune d'elles.

Perspectives 2025 et point à améliorer

- Garantir la poursuite de la qualité d'accompagnement proposée par le SAVS et soulignée par l'évaluation externe et s'assurer de la transmettre lors de l'accueil et de la formation des nouveaux professionnels notamment.
- Maintenir également l'effort administratif dans la gestion et le suivi des dossiers informatiques avec le déploiement et la mise en place éventuelle d'un nouvel outil de gestion des dossiers informatiques des usagers.

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap a pour objectif d'accompagner les personnes orientées par la MDPH dans leur projet de vie, en apportant une attention particulière à l'accès et/ou le maintien d'une vie sociale satisfaisante et à l'accès à des soins somatiques et psychiques.

Au cours de l'année 2024, le SAMSAH a accompagné 55 personnes (taux d'accueil = 157 %). Comparativement aux chiffres de l'année précédente, le SAMSAH a augmenté sa capacité d'accueil de 17 %. 10 personnes sont sorties du service dont 4 ont été réorientées vers le SAMSAH RENFORCE et 16 personnes ont intégré le service. La majorité des demandes d'accompagnement n'émanant pas directement des personnes, un travail d'explicitation des missions du service et d'adhésion important est à mener lors des premiers mois suivant l'orientation.

Suivi des orientations SAMSAH 2024 et caractéristiques des personnes accompagnées :

Nombre de personnes accompagnées

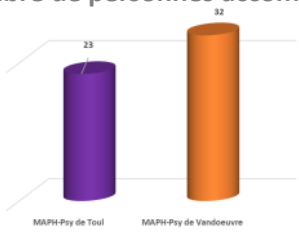

Sur l'année 2024, la MAPH-Psy de Vandoeuvre a accompagné 58 % des personnes et la MAPH-Psy de Toul 42 %. Un travail de remobilisation des partenaires autour des orientations SAMSAH a été engagé durant l'année afin de réactiver le réseau d'orientation vers la MAPH-Psy de Toul.

Répartition hommes/femmes

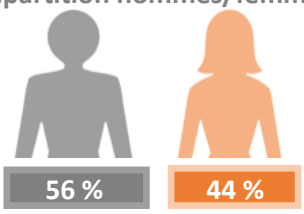

Depuis 2022, le SAMSAH accompagnait majoritairement des hommes (environ deux tiers du public). Cette année, nous notons une répartition de genre quasi équivalente. L'analyse menée autour de ce critère met en évidence que les femmes orientées cette année sont plus âgées que les hommes. Il est à noter, d'après plusieurs études, que les hommes porteurs d'un handicap psychique présentent moins d'autonomie à un âge moins avancé. La concomitance de ces deux aspects vient expliquer l'équilibre de genre remarqué.

76% de la population accompagnée a plus de 36 ans et 43% d'entre elle a plus de 50 ans. Le SAMSAH accompagne donc un public vieillissant en situation de handicap psychique. A contrario seul 2% du public a moins de 25 ans. Ces indicateurs restent sensiblement identiques à ceux des années précédentes.

Age des personnes accompagnées

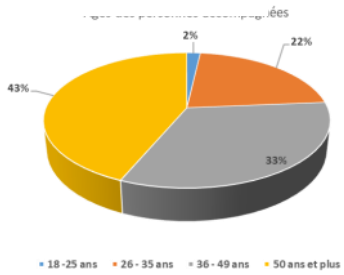

Situation des personnes au regard du logement

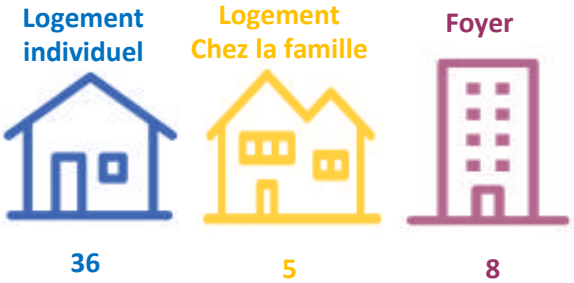

Nombre de personnes bénéficiant d'une PCH* au titre de l'aide humaine

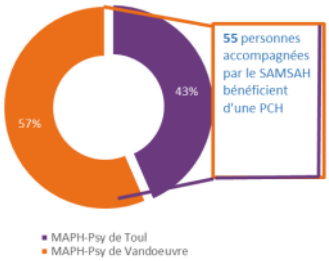

** Prestation de Compensation du Handicap*

Répartition des accompagnements par territoire

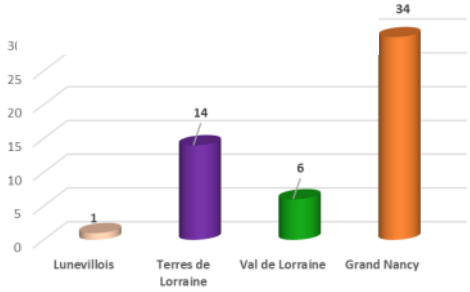

La population accompagnée est majoritairement originaire du grand Nancy. Le territoire Terre de Lorraine ainsi que Val de Lorraine conservent des chiffres stables.

L'accompagnement :

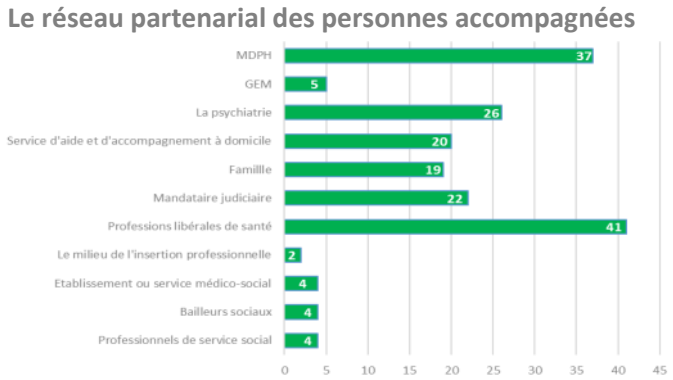

75% des usagers ont un médecin généraliste. Les 25 % restant sont majoritairement les usagers entrés sur le dernier trimestre de l'année 2024, pour lesquels plus aucun suivi médical n'est en place au moment de leur admission. Les équipes du SAMSAH construisent en priorité la reprise d'un suivi médical somatique. La MDPH, la psychiatrie et les mandataires judiciaires constituent le principal réseau de partenaires.
Le champ de l'insertion professionnelle est très peu investi par les usagers du fait d'une pathologie psychiatrique, à ce jour, trop invalidante.

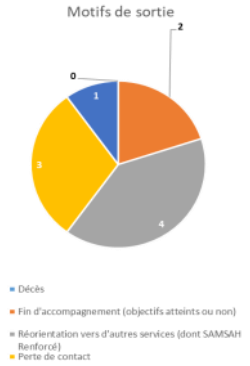

4 personnes ont été réorientées vers le SR du fait d'une dégradation de leur situation ou d'une orientation insuffisamment adaptée aux besoins. 2 personnes sont allées au terme de leur accompagnement avec des objectifs fixés dans le PPI atteints.
1 usager a refusé l'orientation préconisée par la MDPH et aucun contact n'a été possible.
3 usagers ont mis fin à leur accompagnement sans garder de contact avec le service.

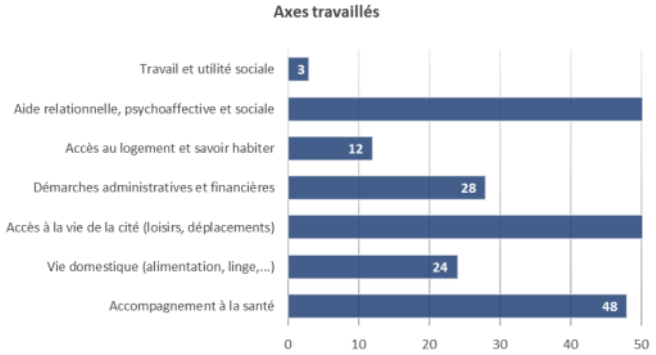

Comme les années précédentes, et compte tenu des objectifs du service, l'accompagnement à la santé, l'aide relationnelle, psychoaffective et sociale, ainsi que l'accès à la vie de la cité sont les axes les plus travaillés avec les personnes accompagnées. Toutefois, cette année est marquée par une demande massive et prioritaire en matière de rupture d'isolement et de lien social (64%). Le service soutient les personnes accompagnées en proposant de les véhiculer afin d'assoir leur capacité à participer à des temps de vie sociale.

60% des personnes accompagnées ont bénéficié d'un accompagnement de 1 à 2 ans. L'augmentation de la population accompagnée depuis moins d'un an s'explique par leur orientation sur le SAMSAH RENFORCE ou le SAVS. Seul 10% du public a été accompagné plus de 4 ans, ce chiffre est en constante diminution.

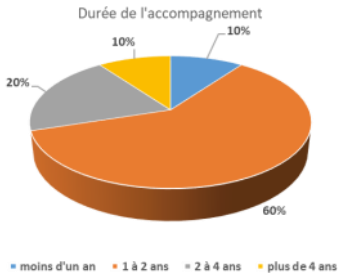

Points forts du SAMSAH :

- La mutualisation des moyens et des équipes dédiées au SAMSAH et au SAMSAH Renforcé permet une dynamique d'accompagnement soutenue en matière de projets collectifs (modules et activités). Ce choix organisationnel permet à l'usager de s'ancrer dans un contexte sécure où la dynamique relationnelle partagée avec les professionnels devient le cœur des leviers motivationnels permettant d'atteindre les objectifs du projet de vie fixés par la personne.
- Un travail de co-construction et de coordination avec la MDPH (GOS, RAPT, PCH), le CPN (CMP, ERA, UAUAP), le DAC 54 (Commission Ethique), le CSO du CHRU, a été soutenu tout au long de l'année, ce qui a permis une réactivité importante des équipes afin de soutenir la dynamique d'accompagnement des usagers.
- Au courant du dernier trimestre 2024, lors des demandes de renouvellement d'orientation, il apparaît que 8 personnes accompagnées par le SAMSAH sont à ce jour prêtes à intégrer le SAVS, leur situation et leur niveau d'autonomie s'étant significativement améliorés.

Point d'amélioration:

- Mise en place d'une procédure pour soutenir les parcours d'orientation interne à Espoir 54 afin d'assurer une réactivité permettant aux usagers de visualiser les évolutions et les progressions positives de leur situation.
- Recherche d 'un psychiatre (Toul)

Perspectives 2025

- Maintenir la dynamique d'orientation vers le SAMSAH.
- Mise en place d'un SAAD en faveur de la PCH Autonomie.

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Renforcé (SAMSAH Renforcé)

Le SAMSAH Renforcé a pour objectif la lutte contre les départs en Belgique des personnes présentant un handicap psychique pour qui le territoire français ne peut proposer de réponses adaptées. Par la création de ce nouveau service conçu sous le modèle d'un FAM sans mur, un nouveau public est accueilli au sein d'Espoir 54 depuis maintenant 3 années. Afin de proposer un accompagnant répondant aux besoins de compensation et d'inclusion sociale des personnes les plus fragilisées présentant un handicap psychique, le SAMSAH Renforcé met à disposition un accueil de jour et une équipe pluridisciplinaire composée d'aides-soignantes, d'AMP, d'AES, de psychologues, d'infirmières, d'éducateurs spécialisés et de conseillères en économie sociale et familiale. La conjonction des VAD soutenant la vie quotidienne, des entretiens fixant les objectifs du PPI, de l'accueil sur site favorisant le lien social et l'entrainement de compétences permet une compensation efficiente en direction de cette population.

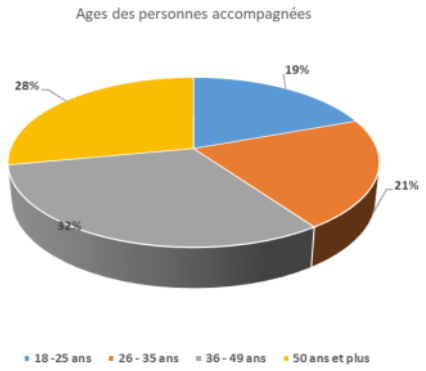

40% de la population accompagnée a moins de 36 ans. Contrairement aux attentes initiales d'orientation envisageant l'accueil prioritaire d'une population vieillissante, il apparaît, après 3 ans de fonctionnement, que le critère d'âge ne constitue pas un indicateur d'orientation, mais que seul le critère de précarisation massive et de carences multiples justifie le besoin d'orientation en SAMSAH RENFORCE. En effet, nous pouvons constater que la population vieillissante est plus représentative sur le SAMSAH (43% pour le SAMSAH contre 28% pour le SR).

Répartition hommes/femmes

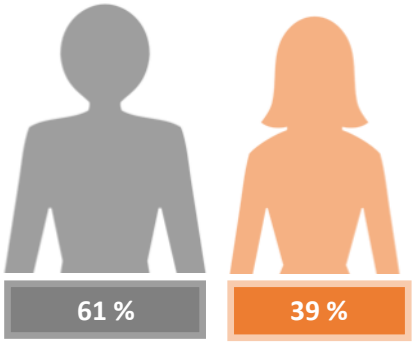

Le SAMSAH Renforcé accueille majoritairement des hommes. Nous constatons que les personnes orientées arrivent suite à un effondrement du système de compensation de la vie quotidienne, des prises de toxiques invalidantes ou encore un mode de vie empreint d'une forme de marginalisation. Ces prédispositions sont plus prototypiques de la population masculine.
Toutefois, comme pour le SAMSAH, l'année 2024 note une augmentation de la population féminine à hauteur de 10%.

Durée de l'accompagnement

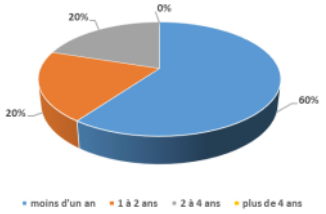

60% des personnes accompagnées sont accueillies depuis moins d'un an et sont en cours d'accompagnement. Ce chiffre est en adéquation avec l'augmentation des orientations en 2024. 20% du public est accompagné depuis moins de 2 ans et 20% se trouve dans le cadre d'un premier renouvellement sur le même service.

Nombre de personnes bénéficiant de la PCH* au titre de l'aide humaine

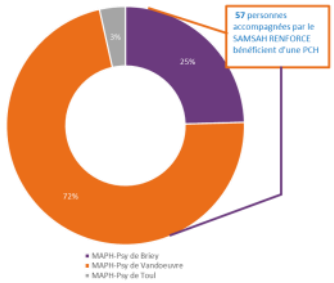

Prestation de Compensation du Handicap

Répartition des accompagnements par territoire

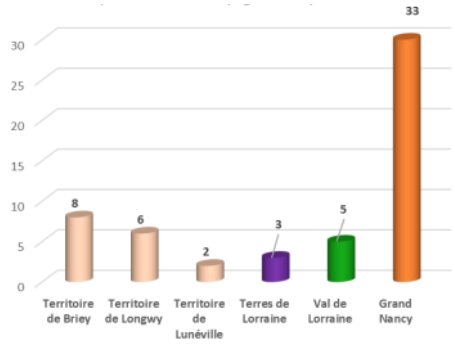

Contrairement à 2023 où la répartition du public ne s'étalait que sur 2 territoires, en 2024, il s'agit de 6 territoires.
Le bassin de population majoritaire est toutefois toujours en direction du territoire du Grand Nancy.

L'accompagnement :

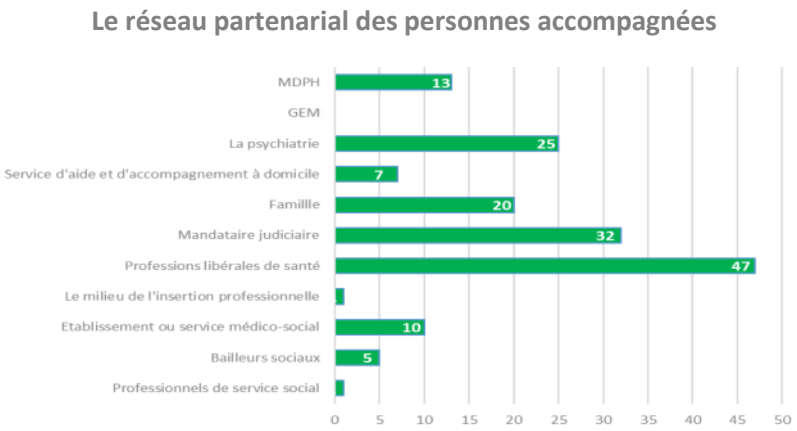

47% des usagers ont un médecin généraliste, ce qui se situe en dessous du pourcentage constaté sur le SAMSAH. Cet indicateur démontre la situation de grande précarité dans laquelle se trouvent les usagers lors de leur orientation. En effet, l'accès aux soins somatiques reste un enjeu majeur de l'accompagnement, tout comme l'accès aux soins psychiques qui ne concerne que 25% des personnes accueillies. Cela indique la complexité de la prise en compte du corps dans les situations où la précarité sociale et éducative est au premier plan.

La question du logement reste prédominante dans le cadre des accompagnements, nous pouvons constater que suite à l'enrayement des situations d'urgence liées à la précarisation de la condition de logement, l'axe prioritaire travailler au sein du SR est la rupture de l'isolement et le soutien à une vie sociale. Ces objectifs, une fois atteints, permettent ensuite d'investir le champ de la santé et de la vie psychoaffective. Face à la multiplicité des difficultés rencontrées par ce public, cette dynamique illustre la nécessité de la mise en œuvre d'un processus d'accompagnement s'appuyant sur des étapes où la mise en sécurité relative aux besoins fondamentaux est la condition nécessaire à tout engagement.

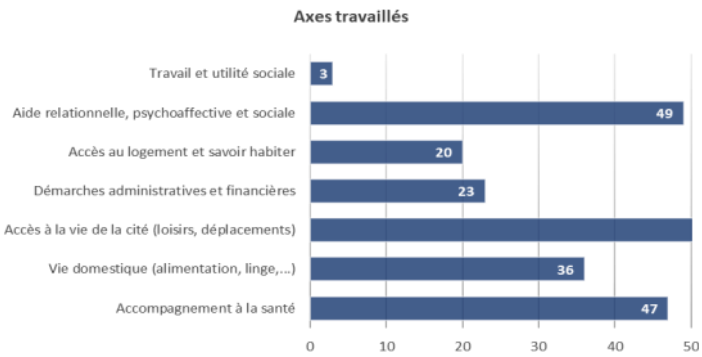

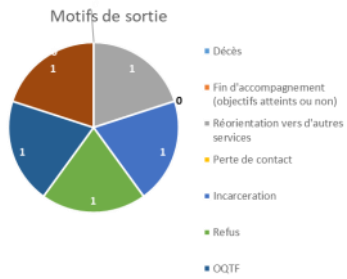

1 usager a bénéficié d'une réorientation vers le SAVS suite à l'atteinte de ses objectifs et un rétablissement psychosocial efficient. Il est à noter qu'au cours du dernier trimestre 2024, le SR a fait la demande de 8 réorientations vers le SAMSAH, les situations de ces personnes s'étant fortement stabilisées. Par cet indicateur, nous pouvons entrevoir l'efficacité des modalités d'accompagnement promues par le service.

Points forts du SAMSAH Renforcé :

- L'augmentation significative des orientations
- Le maintien actif du projet articulé autour de temps collectifs et individuels, au domicile comme à l'Accueil de Jour
- Les réorientations vers le SAMSAH
- Développement du réseau de partenaires
- La dynamique active des équipes

Points d'amélioration:

- Mieux définir, en direction de la MDPH, la typologie du public orienté vers le service
- Formation autour de la problématique d'addiction

Perspectives 2025

- Mise en place du SAAD Espoir 54 pour la PCH autonomie
- Maintien de la dynamique et de la pédagogie de l'accompagnement.

Dispositif d'Insertion en Milieu Ordinaire de travail (DIMO)

Le Dispositif d'Insertion en Milieu Ordinaire de travail intervient auprès de personnes en situation de handicap psychique dans le cadre des Prestations Appuis Spécifiques (PAS), en tant que prestataire de l'Agefiph. 2024 a été une année charnière, où se sont juxtaposés le précédent marché et le nouveau, au cours de laquelle les missions du dispositif ont évolué pour répondre à notre nouveau cahier des charges. Le nouveau marché a débuté le 02/04, alors que le précédent a continué d'être mis en œuvre jusqu'au 31/08.
L'équipe de professionnels du DIMO intervient toujours sur deux départements (Meurthe-et-Moselle et Vosges) en appui des prescripteurs - référents de parcours des personnes bénéficiaires. Les PAS visent à apporter un appui expert aux prescripteurs (employeurs, service public de l'emploi) sur les situations de handicap rencontrées par les bénéficiaires et à proposer des moyens de compensation pour sécuriser le parcours professionnel de ces personnes.
Les données présentées ici portent sur les deux marchés (ancien marché : du 01/01 au 31/08 ; nouveau marché : du 02/04 au 31/12)

Caractéristiques des personnes accompagnées et prestations :

Répartition hommes/femmes

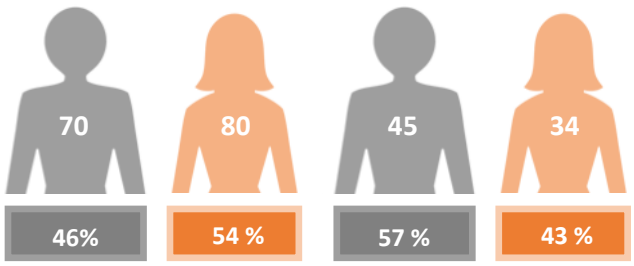

Ancien marché
du 01/01 au 31/08

Nouveau marché
du 02/04 au 31/12

Alors que les hommes ne représentaient que 46% des personnes orientées sur le précédent marché, ils en représentent 56% sur le nouveau.

Age des personnes accompagnées

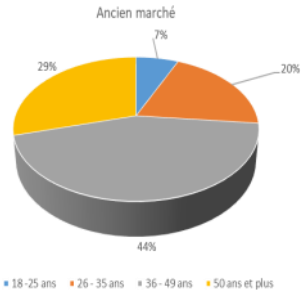

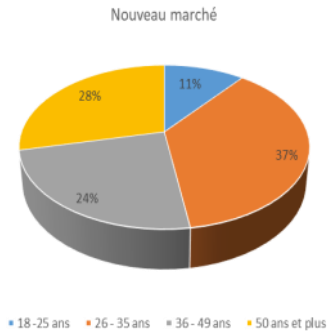

La répartition des prescriptions par tranche d'âge est marquée par une évolution du public orienté. Les personnes âgées 18-25 ans et les 26-39 ans sont davantage représentées sur ce nouveau marché, diminuant considérablement la part des 36-49 ans qui constituaient près de la moitié des personnes orientées.

Répartition des prestations par département

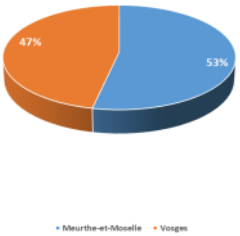

Ancien marché
Du 01/01 au 31/08

Nouveau marché
Du 02/04 au 31/12

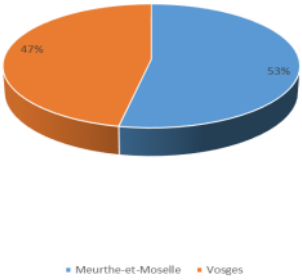

La proportion de prestations meurthe-et-mosellane reste la même sur l'ancien et le nouveau marché.

Nombre de prescriptions par prescripteur par département

Ancien marché du 01/01 au 31/08

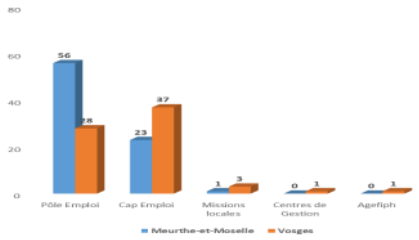

Nouveau marché du 02/04 au 31/12

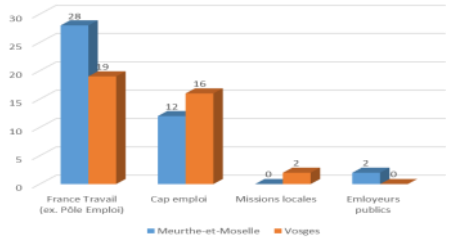

On constate toujours la même représentativité des prescripteurs selon le territoire. Dans les Vosges, les Cap Emploi mettent à disposition leurs locaux pour les professionnels d'Espoir 54, favorisant ainsi le travail partenarial et par conséquent le nombre de prescriptions.

Répartition des prescriptions par type de prestations / modules

Ancien marché

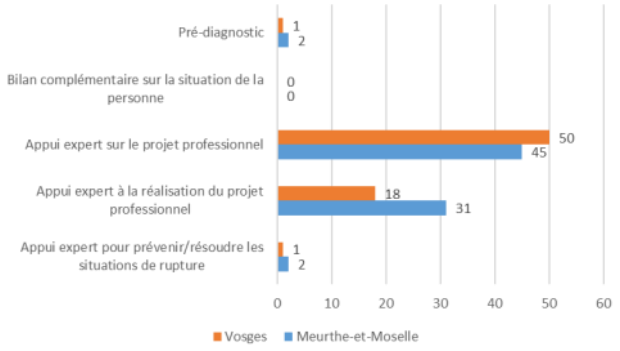

Nouveau marché

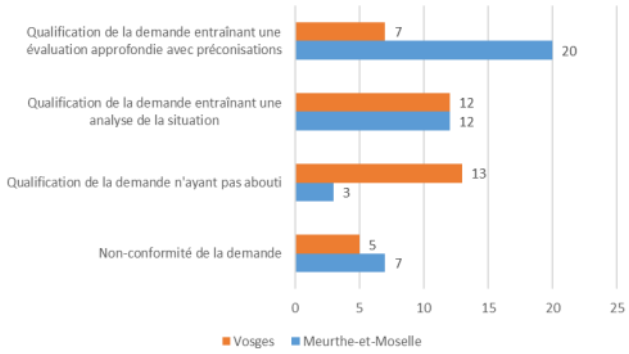

Lors du précédent marché, les appuis expert sur le projet professionnel et à la réalisation du projet professionnel représentaient la grande majorité des prestations et consistaient à soutenir les personnes dans l'élaboration de leur projet professionnel et dans leurs démarches d'accès à l'emploi. Sur le nouveau marché, ces axes sont retournés dans le champ d'intervention du service public de l'emploi. Ceci vient en partie expliquer la baisse de prescriptions.

Depuis le démarrage du nouveau marché, 28 prescriptions, soit 35% n'ont pas abouti à la mise en place d'une prestation. Cela peut refléter la difficulté d'appréhension du nouveau marché par les prescripteurs, la non-pertinence de certaines orientations, ou le manque de connaissance de certaines typologies de handicap.

Point fort du DIMO :

L'obtention du nouveau marché des Prestations Appuis Spécifiques par Espoir 54 a nécessité un travail conséquent de la part des professionnels pour répondre à cet appel offre, et le développement de nouveaux outils pour permettre une analyse et une évaluation au plus proche des attendus du cahier des charges. L'objectif est bien de permettre une montée en compétences des personnes orientées par une meilleure connaissance des retentissements de leur handicap dans la sphère professionnelle, tout en apportant des points de repère aux prescripteurs (service public de l'emploi ou employeurs) pour favoriser l'intégration et/ou le maintien en emploi des bénéficiaires.

Point d'amélioration :

Le nombre restreint de prescriptions sur ce nouveau marché a pour conséquence la baisse des financements dédiés à ce dispositif. Pour palier cette diminution, il convient de sensibiliser et d'informer les prescripteurs sur les possibilités de prescriptions et les modalités d'orientation (qui ont elles aussi évolué).

Perspectives 2025

Sensibiliser et informer les prescripteurs sur ces possibilités sera un des objectifs de l'année 2025, pour permettre d'accroitre le nombre de prescriptions pour des personnes qui rencontrent des freins dans leur parcours professionnel du fait de leur situation de handicap.

Les Appuis Spécifiques Espoir 54 (ASE)

Opération N° - 202402388
Du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2025
Budget total de 488 736,50 € dont montant conventionné demandé au FSE+ : 347 736,22 €
https://espoir54.org/etre-accompagne/appuis-specifiques-2/

Les Appuis Spécifiques Espoir 54 ont pour objectif de proposer un accompagnement spécifique aux personnes en souffrance psychique et en grande précarité dans leur insertion sociale et professionnelle. Rénovée en 2024, la convention propose désormais une modalité unique d'accompagnement sur 12 mois et s'oriente davantage sur les questions de la santé et du bien -être dans le parcours d'insertion des personnes en grande précarité afin de lever les freins en lien avec leur souffrance psychique. L'accompagnement d'Espoir 54 intervient en complément du suivi socio-professionnel déjà en place afin d'appréhender la personne dans sa globalité. Les personnes concernées sont majoritairement des bénéficiaires du RSA en forte rupture.

Caractéristiques des personnes accompagnées :

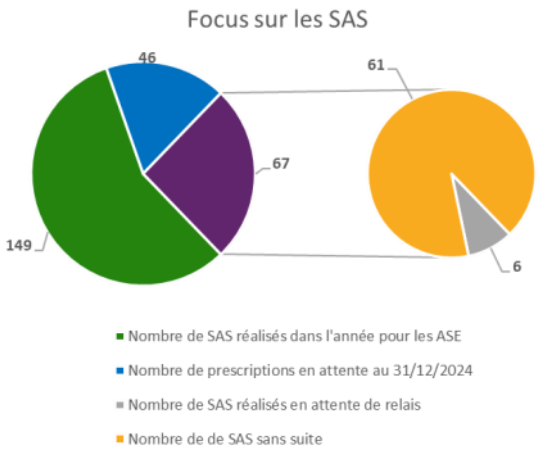

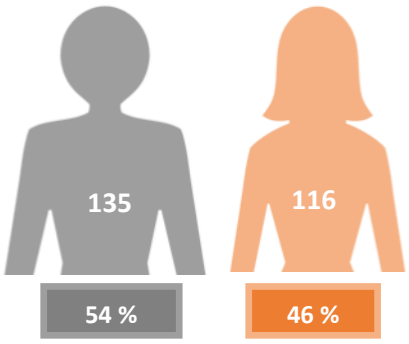

Les SAS sont toujours réalisés par un psychologue d'Espoir 54. Les modalités sont adaptées au fonctionnement propre à chaque MAPH-Psy. Au 31/12/2024, 46 prescriptions étaient en attente de prise en charge sur liste d'attente.

En 2024, 251 personnes ont été accompagnées dans le cadre des Appuis Spécifiques soit 18 personnes de plus qu'en 2023.
La conséquence directe est double:

- Augmentation du délai de prise en charge des personnes une fois la prescription réceptionnée.
- Liste d'attente sur les 2 territoires les plus sollicités.

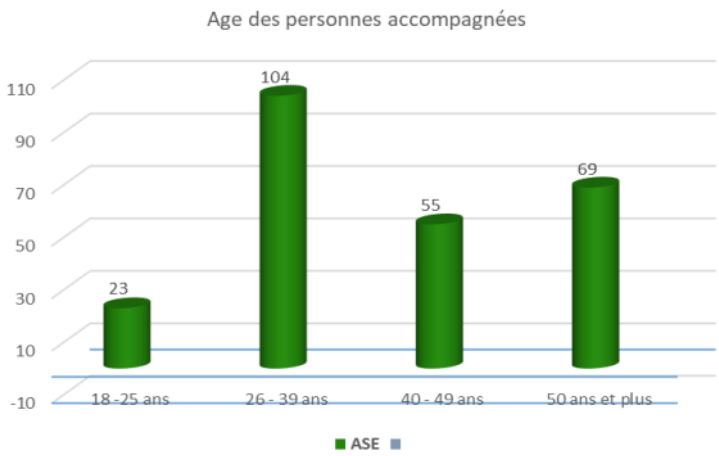

Près de 25% des personnes accompagnées ont moins de 30 ans et plus de 27% ont plus de 50 ans. Ces tranches d'âge ont augmenté de plus de 10% et constituent la majorité des personnes accompagnées.

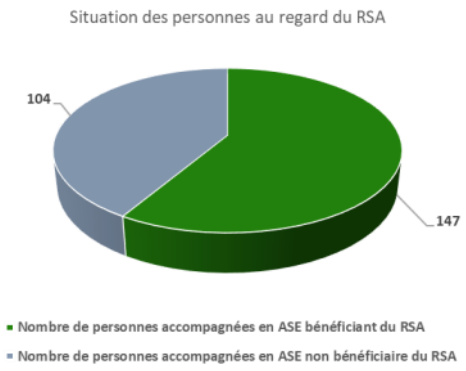

Le nombre de personnes accompagnées bénéficiaires du RSA représente 58,5 %. Ce taux a diminué de 7 % en 2024 (il avait déjà diminué de 3% en 2023) mais Espoir 54 n'a pas vocation à sélectionner les prescriptions réceptionnées. Les référents territoriaux Insertion ont été informés de cette situation.

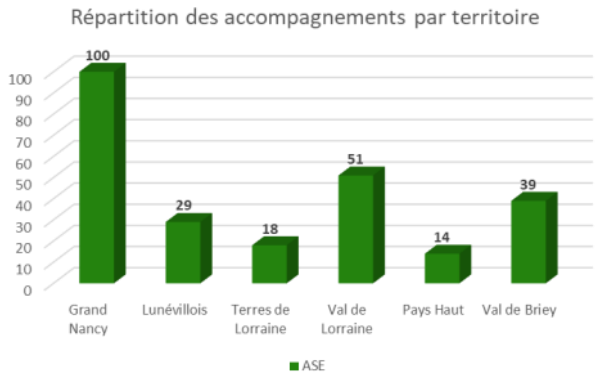

Comme chaque année, c'est sur le territoire du Grand Nancy que le nombre de personnes accompagnées est le plus important (environ 40%). Le nombre de personnes accompagnées sur le territoire Val de Lorraine a encore fortement augmenté, c'est plus de 20% des personnes accompagnées qui résident sur ce territoire. De plus en plus, la nécessité de pouvoir bénéficier de locaux et de la totalité des outils d'Espoir 54 s'accentue. A ce jour, ce sont les professionnels de la MAPH-Psy de Nancy qui se déplacent sur ce territoire.

L'accompagnement :

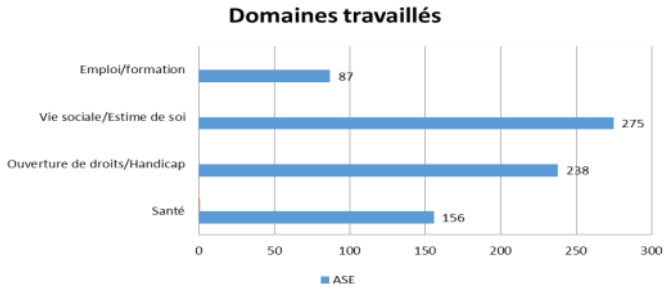

Au-delà des axes présentés ci-dessus, d'autres domaines peuvent, plus à la marge, être travaillés comme le logement, la mobilité ou le budget. Il est cependant plus pertinent que ces axes soient travaillés par les référent de parcours de façon à ce que les professionnels travaillent plutôt sur les champ nécessitant les compétences spécifiques d'Espoir 54.

Points forts des mesures d'Appuis Spécifiques :

RENOVATION DE LA CONVENTION : Suite à un travail en collaboration avec le CD54, le FSE et les acteurs de terrain, la convention a été repensée afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des parties prenantes. L'année 2024 a permis d'éprouver les nouvelles modalités. Des rencontres sont prévues pour ajuster les points qui le nécessitent.

Point d'amélioration :

CONSIDERATION DE LA SINGULARITE : Parmi les points de la convention qui ont fait l'objet de modifications se trouve la durée de l'accompagnement. Celle-ci s'est vue homogénéisée à 12 mois (avec une éventuelle possibilité de prolongation jusqu'à 24 mois maximum, sous certaines conditions). Il apparait qu'une telle contrainte prenne peu en compte la singularité et la temporalité psychique de chaque individu. Les problématiques abordées avec les personnes sont généralement sensibles et ancrées depuis de nombreuses années chez les personnes accompagnées. La création d'une alliance solide et d'un climat de confiance avec le coordinateur de parcours d'Espoir 54 prend du temps, parfois plusieurs mois. Aussi, ces facteurs mériteraient d'être pris en compte et de bénéficier de davantage de souplesse.

Perspectives 2025

APPROPRIATION DES NOUVELLES PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES : Afin de favoriser l'appropriation des nouvelles modalités de la convention mais aussi afin de répondre de manière précise et efficace aux demandes de nos financeurs lors des périodes de bilan intermédiaire et final, il nous faut trouver une organisation plus fiable que l'actuelle qui prend en compte notamment l'inter MAPH-Psy. C'est pourquoi en 2025, il sera nécessaire de mieux communiquer tout au long de l'année et de gagner en efficience pour les périodes de bilan.

Dispositif de Transition et d'Accompagnement (DTA)

Le nombre d'admissions s'est stabilisé en 2024 même s'il reste inférieur à notre capacité d'accueil. En 2024, nous avons rencontré l'équipe des assistantes sociales et l'équipe des cadres des différentes unités du CPN. En 2025, il est, également, prévu une présentation du dispositif auprès des internes du CPN lors des renouvellements d'internes afin de les informer sur le dispositif et d'insister sur la nécessité d'un accompagnement centré sur l'inclusion sociale et le projet de vie en complémentarité du projet de soin. Le nombre de personnes refusées sur le dispositif a de nouveau baissé (7 à 4) et cela témoigne d'une bonne communication entre nos services et les unités du CPN concernant les critères d'exclusion du DTA. Il est à noter que le nombre d'accompagnement hors cadre a nettement diminué (21 à 5). Ainsi, le hors cadre est utilisé uniquement pour les hospitalisations non programmées et pour le relai vers un accompagnement médico-social plus adapté.

Caractéristiques des personnes accompagnées :

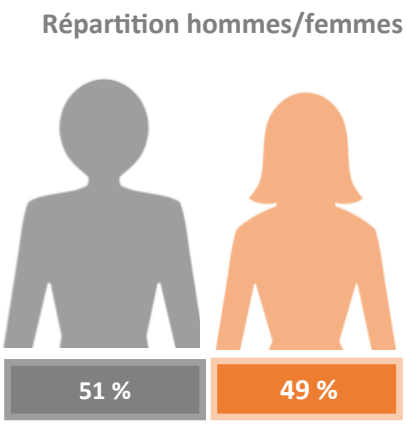

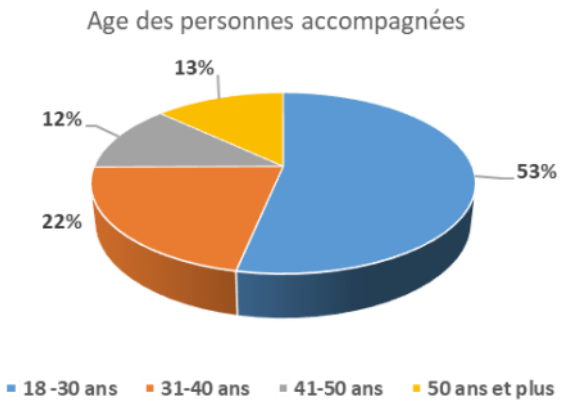

On note une quasi parité selon le genre sur l'ensemble des personnes accompagnées.

Entre 2022 et 2024, la moyenne d'âge des personnes accompagnées augmente progressivement. Toutefois, la majorité des personnes accueillies sur le DTA se situe toujours dans la tranche des 18/30 ans (**53**%), avec une moyenne d'âge de **32,75 ans** sur l'ensemble de la population accompagnée en 2024.
On peut également souligner que près d'un tiers des personnes accompagnées ont entre 31 et 50 ans. Comme nous l'analyserons par la suite, cette tendance peut venir illustrer l'évolution du dispositif afin de s'ajuster aux sollicitations des équipes du CPN. Notamment, l'utilisation du dispositif pour lutter contre l'isolement en permettant un ancrage de l'usager dans des lieux de socialisation autres que le secteur sanitaire.

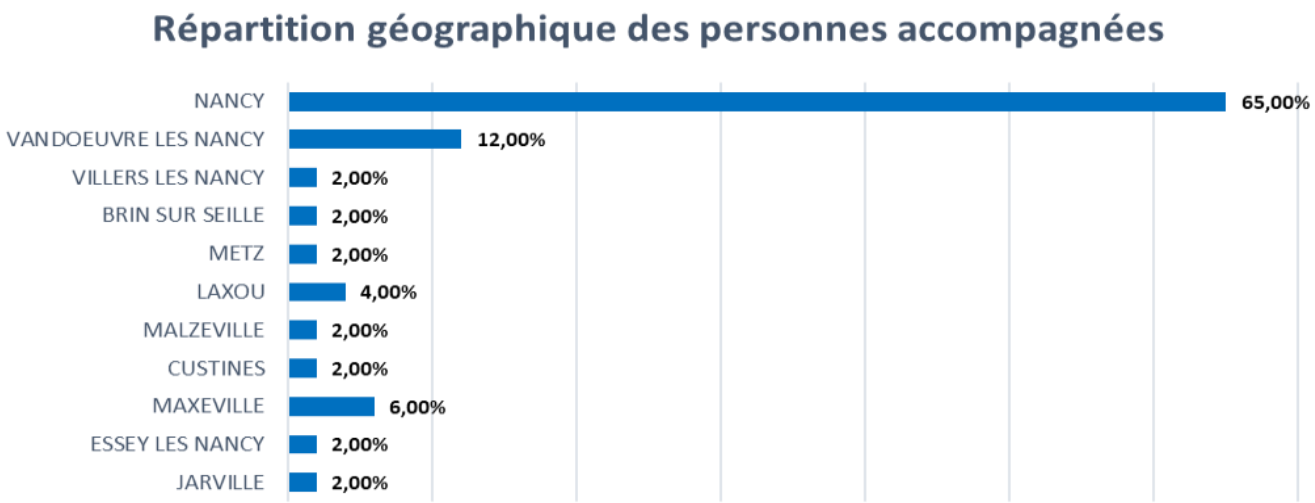

L'accompagnement :

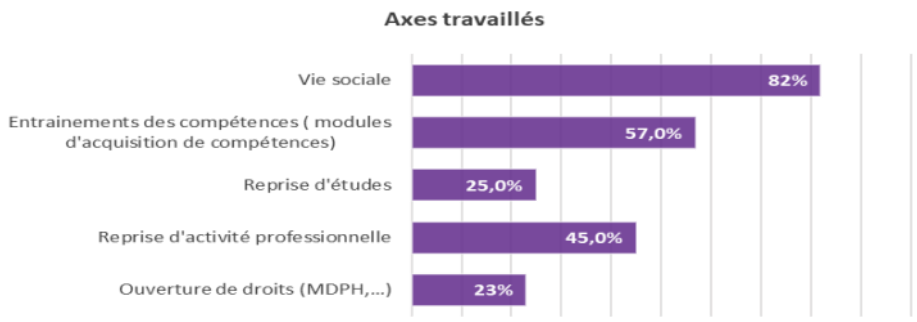

On peut dégager 3 axes principaux d'accompagnement :

1. L'accès à une vie sociale reste très largement la demande prédominante des usagers, du fait de leur isolement.
2. Ensuite, l'utilité sociale (la reprise d'études et la reprise d'activité professionnelle) représente 70% des demandes.
3. Enfin, l'entraînement de compétences afin de maintenir et développer leur autonomie est demandé par plus d'une personne accompagnées sur deux.

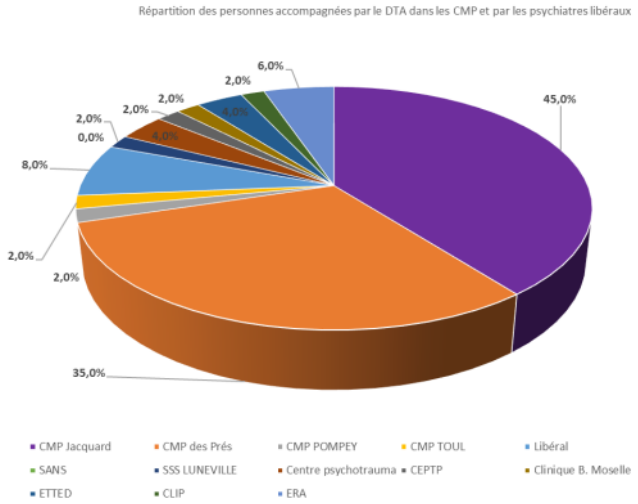

Points forts du Dispositif de Transition et d'Accompagnement

L'année 2024 aura permis au DTA d'accroitre son ancrage au sein des nouveaux locaux. Ainsi, nous avons pu utiliser pleinement les moyens déployés par la MAPH-Psy de Vandœuvre-lès-Nancy et Espoir 54. Notamment pour les profils les plus en difficulté pour investir des lieux de socialisation en milieu ordinaire. On a vu certains usagers s'appuyer sur ces temps collectifs pour renforcer leur estime de soi et se remobiliser avec plus de confiance autour de leur projet de vie.

Cette année a également permis une évolution de l'accompagnement proposé avec la possibilité pour l'usager de bénéficier de deux modalités d'accompagnement en parallèle. D'une part des entretiens individuels avec le travailleur social de l'équipe afin d'être soutenu dans ses démarches et, d'autre part des entretiens individuels avec le psychologue de l'équipe afin de travailler sur la levée des freins quant à l'investissement de la cité.

Point d'amélioration

L'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion sociale dans la cité sont au coeur du dispositif DTA. Aussi, dans la continuité de cette orientation, l'accent devra être mis sur les possibilités de faire plus de lien entre les dispositifs d'Espoir 54 et les activités proposées au sein de la Cité.
Il sera également important d'améliorer l'articulation entre projet de soin et projet de vie afin de constituer un réseau de soutien plus étayant et plus favorable à l'ancrage dans le soin et dans le projet de vie.

Perspectives 2025

Le développement du partenariat « local » doit se poursuivre, de manière à faciliter l'accès aux services de proximité et permettre à chaque usager du DTA de s'inscrire dans une dynamique active au sein de la cité.

Equipe Pluridisciplinaire dédiée aux Situations d'Incurie dans le Logement (EPSIL)

Le dispositif EPSIL vise à prendre en charge les situations présentant un problème sanitaire aggravé en raison du mode d'occupation du logement, caractérisé par une accumulation excessive de déchets, d'objets ou d'animaux et une extrême saleté. L'équipe pluridisciplinaire intervient à la demande du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent 54 (PDLHIND 54) lors du Comité Technique Habitat Indigne (CTHI).

Caractéristiques des personnes accompagnées :

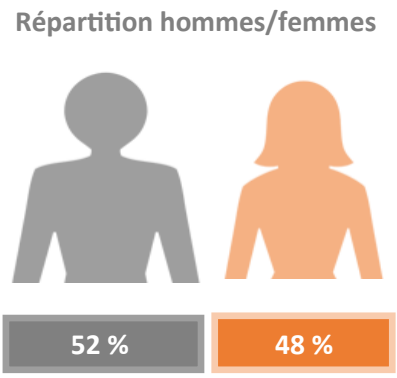

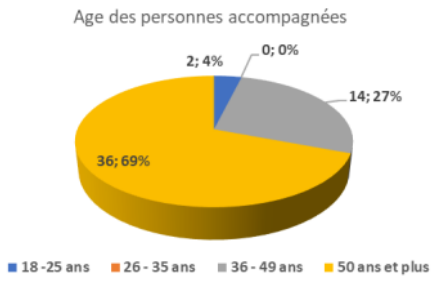

L'age moyen des personnes accompagnees est de 62 ans.

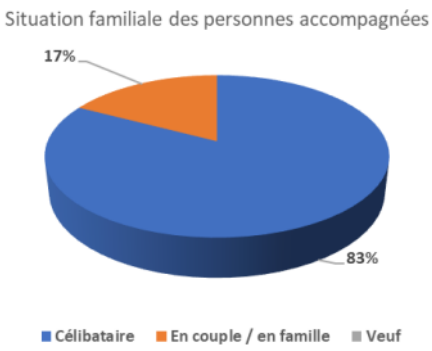

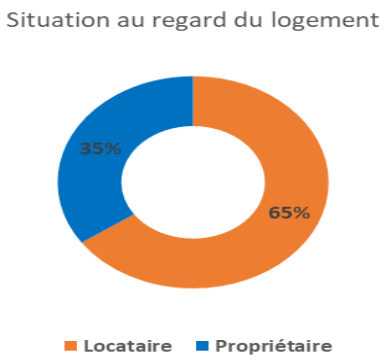

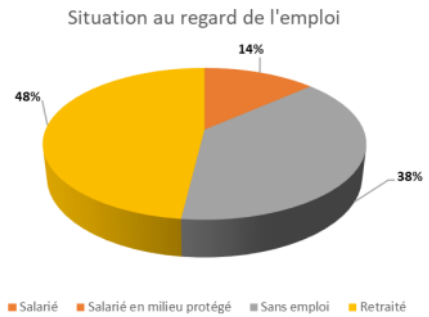

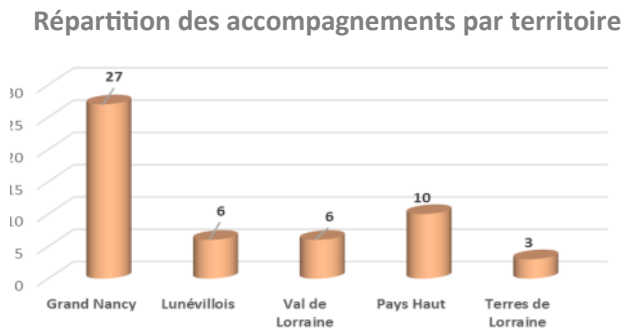

9% des personnes accompagnées sont en couple. 8% vivent seules avec des enfants dont la moitié sont des enfants mineurs. Ces enfants mineurs sont connus des services sociaux de secteur ou de l'aide sociale à l'enfance.

L'accompagnement :

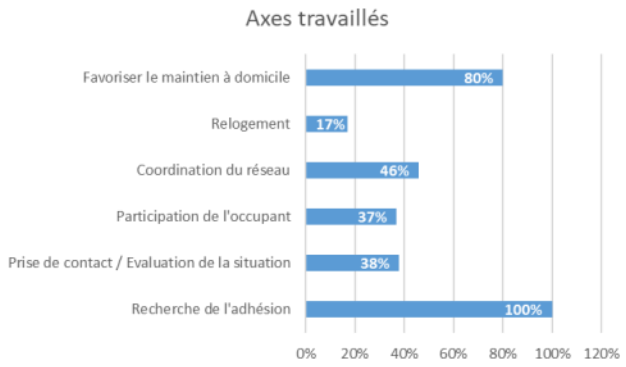

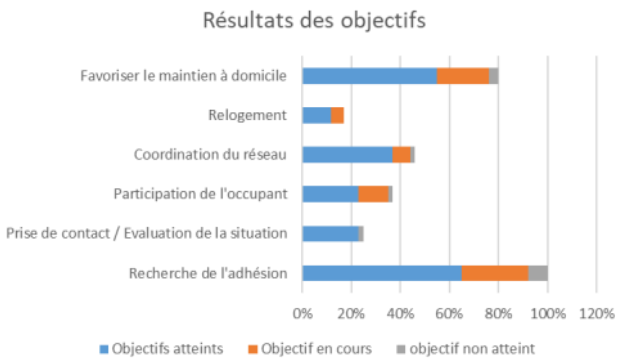

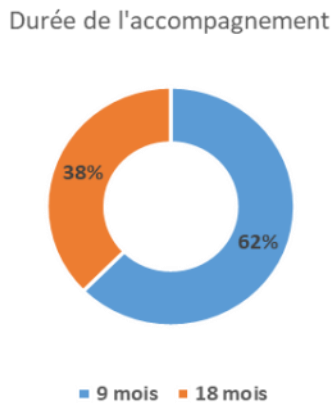

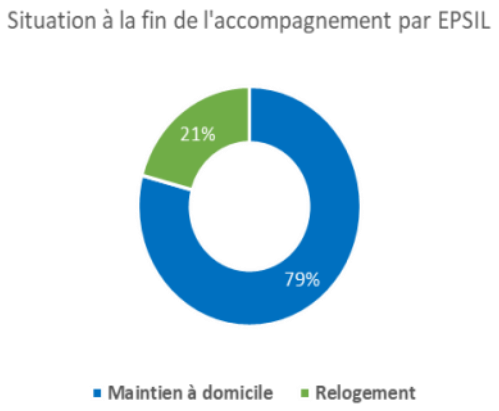

Point fort du dispositif :

Afin de travailler davantage en réseau, l'EPSIL est en lien plus régulièrement avec le DAC 54. Des réunions de concertation ont eu lieu pour échanger sur les situations et coordonner les actions de chacun.

Perspectives 2025

- Un travailleur social (0.5 ETP) rejoindra l'équipe en janvier 2025 et travaillera en binôme avec le psychologue sur le territoire du Pays-Haut.
- L'EPSIL souhaite se mettre en lien avec des services d'aide à domicile afin d'améliorer le relai avec eux mais également de prévenir les risques de droit de retrait.
- L'EPSIL souhaite également prospecter pour créer un partenariat avec des associations pouvant fournir du matériel (mobilier, électroménager, de vie courante) et palier les difficultés ponctuelles pouvant freiner l'accompagnement.

Dispositif Bénévoles Intérim'

Le dispositif Bénévoles Intérim ' est un **outil d'accompagnement** à la pratique d'une **activité bénévole** au cœur de la cité, pour des personnes en situation de handicap psychique. Il fait partie des divers outils proposés aux usagers de la Maison d'Accompagnement des Personnes Handicapées Psychiques (MAPH-Psy) de Nancy dans le cadre de leur accompagnement. Il peut être utilisé par l'ensemble des services de la MAPH-Psy.
Le dispositif apporte **une réponse adaptée au besoin d'utilité sociale** exprimé par certains des adhérents-usagers. Trop fragilisées par la maladie, certaines personnes ne peuvent pas ou plus exercer un emploi salarié mais expriment toutefois l'envie d'avoir **une activité valorisant leurs compétences.**

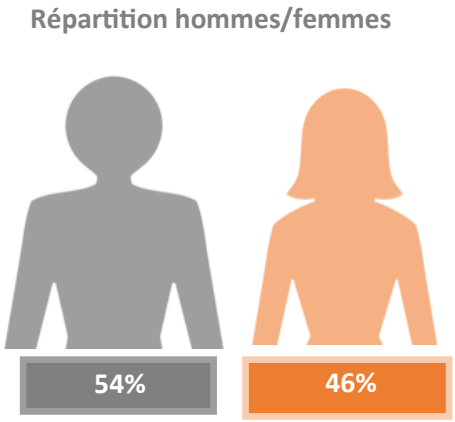

Nous constatons que la répartition Hommes/Femmes sur le dispositif est stable et en corrélation avec la répartition des personnes accompagnées sur la MAPH-Psy de Nancy.

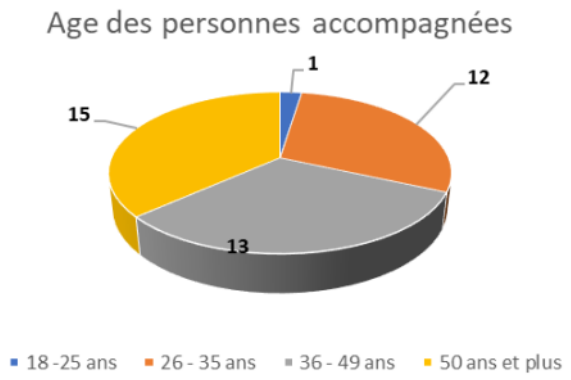

La répartition entre tranches d'âges reste homogène et multigénérationnelle, atout majeur du dispositif.

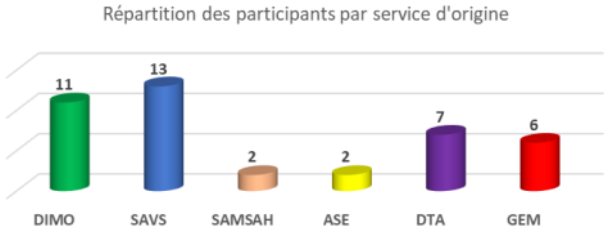

Le noyau dur est issu du **SAVS et du DIMO**.
Les bénévoles issus du **GEM** sont obligatoirement d'anciens bénéficiaires des différents services d'ESPOIR 54.

Les objectifs du dispositif Bénévoles Intérim' :

- répondre à un besoin de sentiment d'utilité sociale
- valoriser et développer les compétences
- aider à l'intégration de la personne dans la cité
- déstigmatiser le handicap psychique

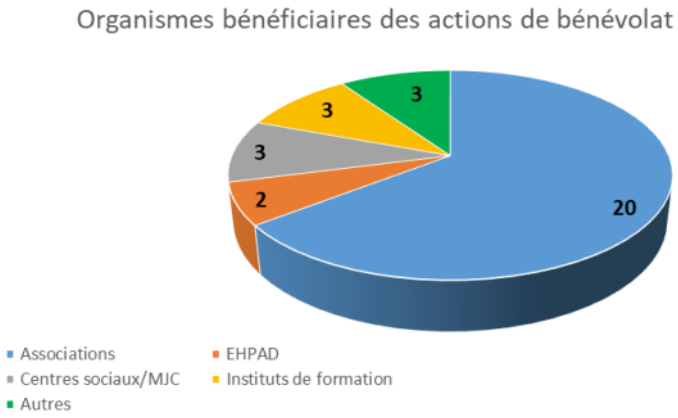

La diversification du réseau de partenaires révèle **un réel besoin de la part** des acteurs territoriaux de nos "coups de pouce" en bénévolat.
La fidélité de nos partenaires historiques montre également que les diverses **compétences des membres du dispositif** ne sont pas négligeables.

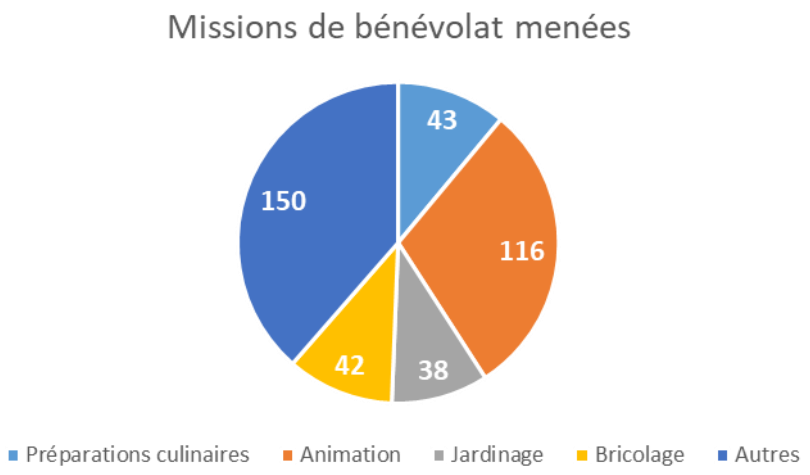

En 2024, **41** personnes accompagnées par l'association Espoir 54 ont pu bénéficier du dispositif, ce qui représente un total de **2239,5** heures sur **389** missions.
L'activité générale de Bénévoles Intérim' est assez constante d'années en années.

Points forts du dispositif :

- Afin de renforcer les compétences des bénévoles, un 2ème volet de la **formation à l'animation enfants/EHPAD** a été proposé : 6 bénéficiaires du dispositif y ont participé.

- Bénévoles Intérim' a remporté **le Prix ESS 2024 dans la catégorie Utilité Sociale** et a été désigné Prix régional 2024 à l'unanimité. Un chèque de 3 000 € lui a été remis par le CRESS Grand Est lors d'un événement à Reims le 28 novembre 2024.

Point d'amélioration :

- Favoriser l'autodétermination et l'empowerment en développant **des missions réalisables en autonomie ou animées par des bénévoles du dispositif**. Cela permet de valoriser leurs compétences, de renforcer leur autonomie et de s'inscrire pleinement dans une dynamique de parcours de rétablissement, sans nécessiter systématiquement la présence d'un professionnel d'Espoir 54 (Ateliers de lutte contre l'illectronisme, Jeux de plateau, Jeux de Rôles...).

Perspectives 2025

De nouvelles missions ont été proposées par les bénévoles ou à la demande des partenaires, à savoir :

- Projet de reconditionnement d'ordinateurs,
- Gestion d'un vestiaire solidaire au CPN,
- Projet de co-construction d'une ferme pédagogique au CPN,
- Projet de partenariat avec La Benne Idée : magasinage, rénovation de vieux meubles…,
- Partenariat avec le Grande Epicerie Générale (mise en rayon, magasinage…),
- Projet d'entretien des espaces verts des logements inclusifs de l'OHS,
- ETC.

Pour répondre à la demande croissante d'entrées sur le dispositif, le coordinateur veille à pérenniser le réseau existant et trouver de nouveaux partenaires afin de proposer un maximum de missions aux bénévoles.

Dispositif Com'Psy

Com'Psy est un dispositif qui apporte une connaissance de la maladie psychique au travers le témoignage de vie, d'un groupe de Pairs aidants écoutants, en multipliant les rencontres, les échanges et les actions. Com'Psy fait partie des outils de communication et de partage de la Maison d'Accompagnement des Personnes Handicapées Psychiques (MAPH-Psy) de Briey. Il permet de répondre aux besoins d'être compris, de réduire la stigmatisation et l'exclusion sociale. Le dispositif apporte une réponse adaptée aux besoins de compréhension horizontale entre l'usager et le pair aidant écoutant. Le dispositif a un rôle d'utilité sociale pour le groupe. Cette démarche renforce leur confiance, l'estime de soi et leur permet d'avancer doucement vers le chemin du rétablissement.

Ce dispositif permet une communication aisée et touchante parce qu'elle est faite par des personnes concernées. Cela va au-delà d'un changement de regard mais aussi par une prise de conscience à se dire que l'on est tous concernés par la santé mentale. Ce dispositif a également le désir de se développer sur chaque territoire et permettre à chaque MAPH-Psy de développer cet outil de communication.

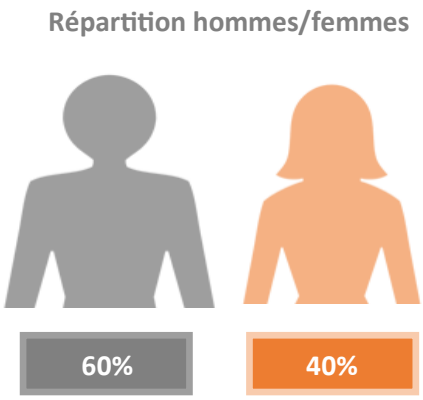

Arrivée d'une jeune femme de 24 ans sur le groupe.

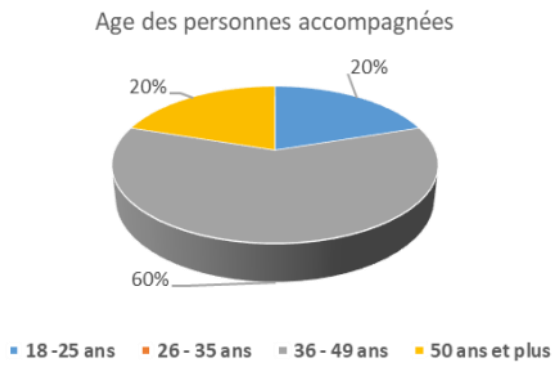

Points forts du dispositif :

- 10 janvier 2024 : Présentation des différents objectifs du groupe COM'Psy lors de la remise en place du réseau Psy sur le territoire de Briey.
  Objectif de cette présentation : Permettre aux différents partenaires présents de connaitre l'étendue des actions proposées par le groupe et d'échanger avec eux.

- Le 15 octobre 2024 : Echanges avec les étudiants de l'école d'infirmiers de Briey. Objectifs : Permettre de comprendre les troubles psychiques en favorisant un échange libre.
  Permettre également de connaître l'existence et les dispositifs portés par Espoir 54.

- Le 16 octobre 2024 : Dans le cadre de la SISM, manifestation ouverte aux partenaires au gymnase de Briey. Au programme, initiation au sport avec Yoga, volley-ball, basket-ball, jeux de ballons... Le but étant de permettre à chacun de découvrir les bienfaits du sport sur l'esprit et de favoriser les rencontres inter-partenariales.

Perspectives 2025

L'investissement est porté dans la continuité des interventions, du partage de témoignages avec pour perspective de se diriger et de s'impliquer en matière de prévention en direction des plus jeunes. De pouvoir aussi élargir, le socle de base de Pair aidants bénévoles. Cela inclura la nécessité au groupe de transmettre les formations dont ils ont bénéficié aux nouveaux arrivants.

Le souhait est également de pouvoir partager la formation en autodétermination et de devenir à terme pair aidant professionnel pour certains bénéficiaires du dispositif.

De nouvelles idées ont été proposées comme la création d'un groupe de Pair aidants sur la MAPH-Psy de Longwy qui permettrait de rayonner plus efficacement sur le territoire.
Se déplacer vers toutes les MAPH-Psys pour proposer des groupes de paroles et partage sur des thèmes choisis.

Les ateliers

En 2024, l'association a pu bénéficier, comme les années précédentes, de subventions de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est (CARSAT), de l'AG2R la Mondiale pour la mise en place de différents ateliers. Ces ateliers bénéficient également du financement de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Ces ateliers entrent dans les programmes de prévention des risques suicidaires portés par la CARSAT et l'AG2R la Mondiale et ont pour objectif de favoriser l'estime de soi, l'entraide et le partage de compétences tout en renforçant le lien social des personnes qui y participent.

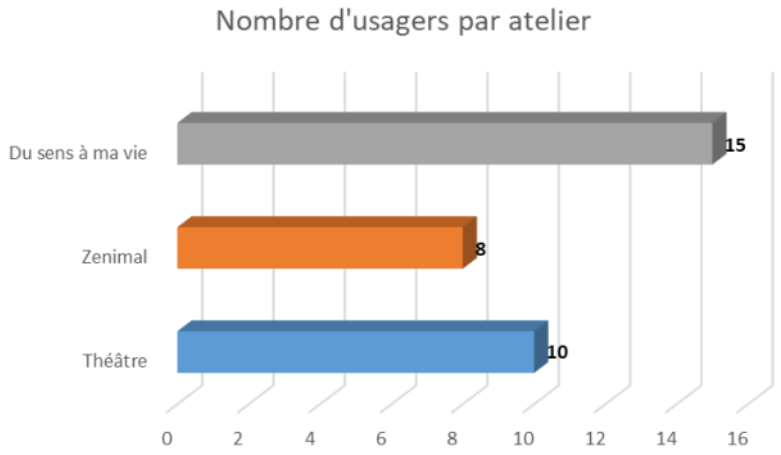

Au total, 33 personnes ont participé aux ateliers proposés sur les MAPH-Psy de Nancy-Vandoeuvre, Longwy et Lunéville-Vosges.

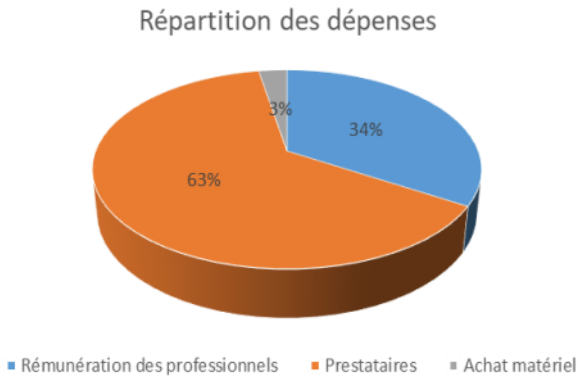

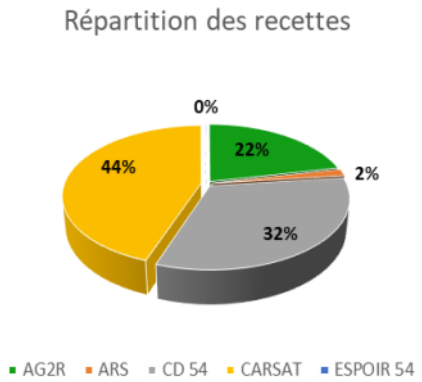

Points forts des ateliers :

- De nouveaux partenariats ont été créés avec des établissements accueillant des personnes âgées, mais également des enfants, ce qui a favorisé le lien intergénérationnel.

  L'ensemble des ateliers a contribué à renforcer l'estime de soi des participants, lutter contre l'isolement en s'intégrant dans un groupe, favorisant ainsi le lien social.

Points d'amélioration :

- Être davantage réactifs aux demandes de nos subventionneurs, dont les contraintes évoluent d'une année à l'autre.

Perspectives 2025

Maintenir les partenariats avec l'AG2R la Mondiale et la CARSAT pour de nouveaux ateliers et la poursuite d'ateliers existants qui participent à l'ouverture sur la cité.

Prévention à la Désinsertion Professionnelle (PDP)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Meurthe-et-Moselle

Ce dispositif est soutenu par la CPAM 54. Il a comme objectif de détecter précocement les assurés en risque de désinsertion professionnelle et leur proposer une offre de services pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre leur projet de reprise du travail. La personne devra acquérir des habilités qui lui permettront d'agir face à un environnement professionnel complexe.
Comme pour le dispositif ASE, le dispositif PDP est un outil de prévention de survenue du handicap d'origine psychique.

Caractéristiques des participants :

Répartition hommes/femmes

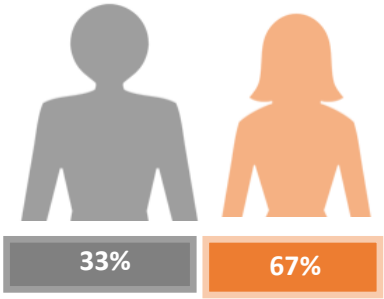

Au départ de son accompagnement, la personne était en arrêt depuis:

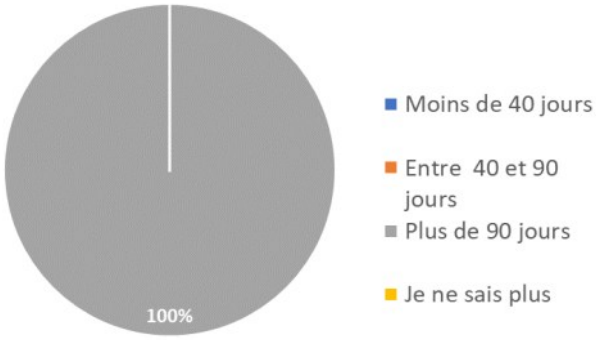

L'accompagnement a permis de:

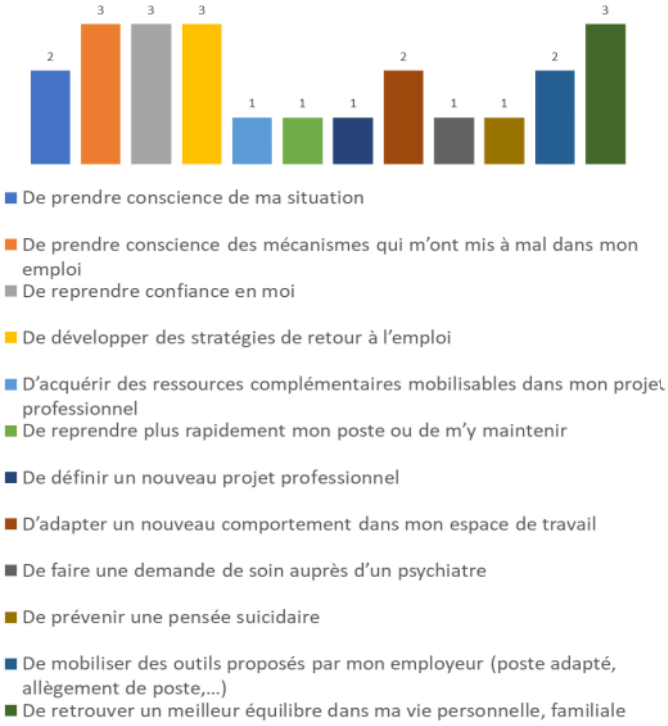

A la fin du suivi, la personne

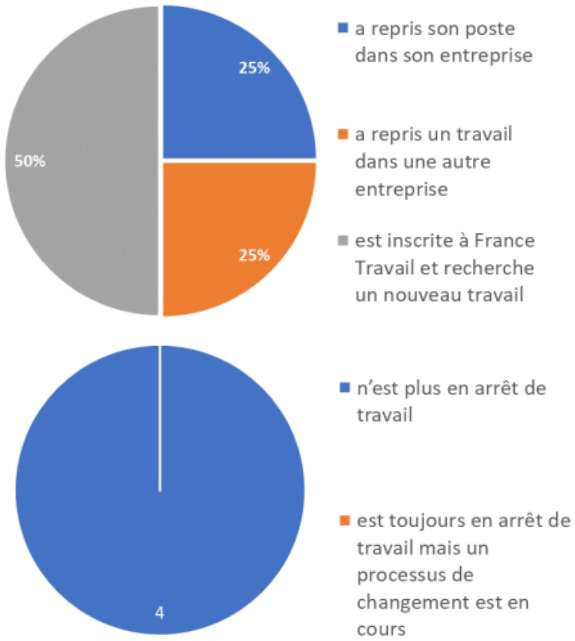

Point fort de l'année :

Toutes les personnes accompagnées dans le cadre de ce dispositif ont pu mettre fin à leur arrêt de travail.

Perspectives 2025

- Prolonger la convention 2024 sur les années à venir
- Ouvrir la possibilité de suivi PDP dans le nord du département

Le service formation et recherches

Le service Formation d'Espoir 54 a pour vocation d'apporter un savoir-être et un savoir-faire avec les spécificités du handicap psychique, notamment auprès des professionnels du médico-social ou de l'insertion, de sensibiliser le grand public et de déstigmatiser la maladie psychique. Les bénéficiaires des interventions sont globalement très satisfaits des enseignements apportés, et bien souvent ils souhaitent les renouveler ou les approfondir par le biais d'une action de formation complémentaire.

Caractéristiques des participants :

Répartition hommes/femmes

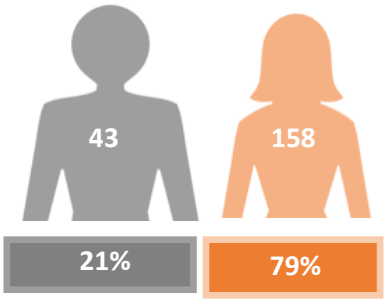

Répartition des stagiaires par secteur d'activité

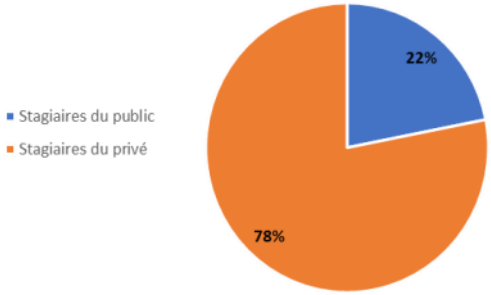

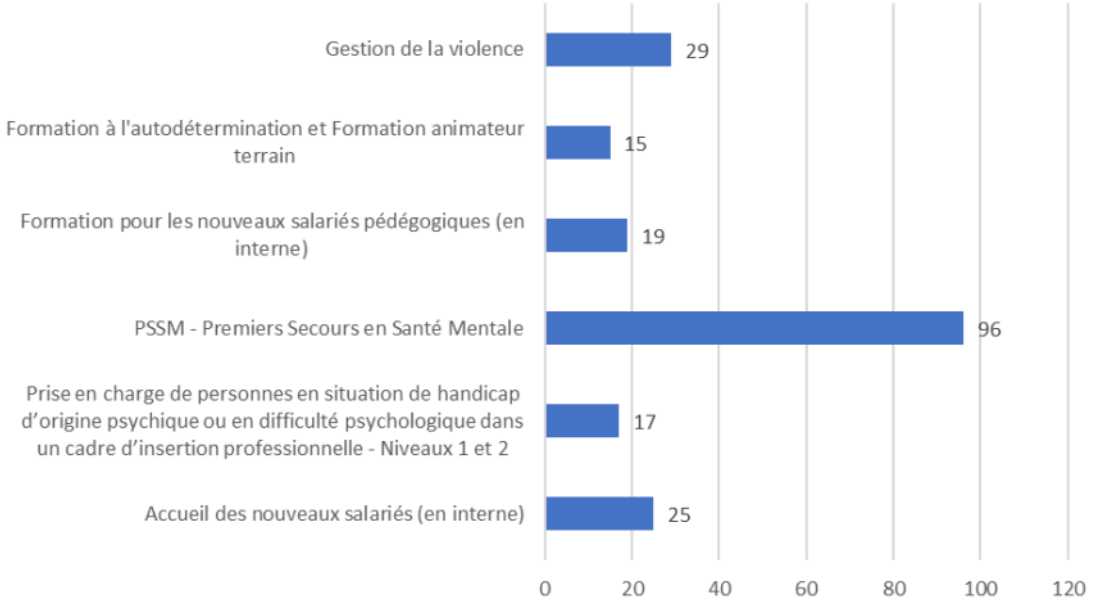

Points

En 2024, Espoir 54 a obtenu le renouvellement de sa certification Qualiopi pour 2 ans, jusqu'en mars 2026.

Perspectives 2025

- Effectuer l'audit de surveillance de la certification Qualiopi
- Relancer le groupe de partage entre les formateurs pour mutualiser les ressources et le savoir-faire et intégrer les nouveaux formateurs
- Répondre à des appels d'offres pour diversifier les stagiaires formés
- Promouvoir la formation Autodétermination labellisée « bonne pratique » par Erasmus

Programme d'Aides aux séjours Vacances (APV)

Santé Mentale France / Agence Nationale pour les Chèques Vacances

Le programme d'Aides aux Projets Vacances (APV) SMF-ANCV est un programme d'aide financière à l'attention des adhérents à la Fédération Nationale Santé Mentale France (SMF). Depuis 2015, Espoir 54 participe à ce programme dont l'objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap d'origine psychique d'accéder aux vacances.

Ce programme d'aide financière permet de co-financer :

- des séjours collectifs accompagnés
- des séjours individuels.

Les séjours sont travaillés avec les professionnels d'Espoir 54 et les usagers-vacanciers. L'objectif est de les accompagner dans une démarche de construction de projet : recherche de lieu de séjour, de loisirs, estimation et gestion du budget, recherche de co-financements, mise en place d'une épargne personnelle, mise en place d'actions de financement, …

En 10 ans, 43 séjours ont été co-financés via ce programme d'aide qui participe à maximum 50% du coût des séjours. Grâce à ce soutien financier, des usagers d'Espoir 54 ont pu se ressourcer et découvrir de nouveaux paysages : Cassis, Pointe Bretagne, Annecy...

Vous trouverez ci-dessous un focus sur les trois dernières années.

Nombre de séjours et de bénéficiaires

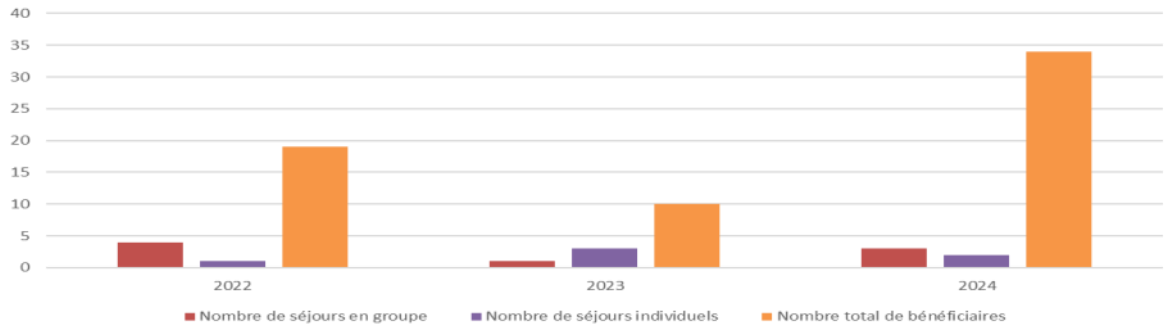

Montant total, en Euros, de chèques vacances attribués pour les séjours lors des trois dernières années

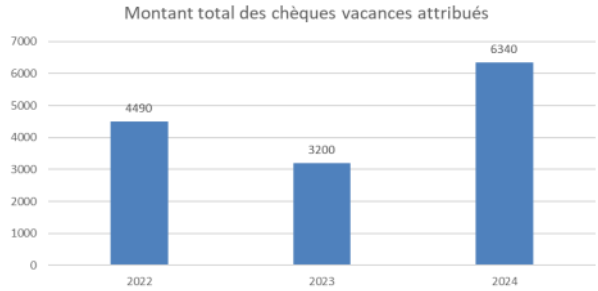

Le programme sera reconduit sur 2025.

CREHPSY Grand-Est

Le CREHPSY Grand-Est est déployé sur le territoire avec 4 antennes. Espoir 54 porte l'antenne de la région Lorraine depuis son ouverture en mars 2020 et impulse la dynamique de déploiement sur les 4 départements qu'elle couvre. Le CREHPSY Grand-Est est un établissement médico-social soutenu par de nombreuses structures institutionnelles, sanitaires, sociales et médico-sociales (dont Espoir 54), en faveur des personnes en situation de handicap d'origine psychique.

Le CREHPSY Centre REssources Handicap PSYchique, grâce à sa connaissance de terrain des différents dispositifs et structures dans le Grand Est : accueille, informe, conseille et oriente les personnes concernées par un trouble psychique. Il informe, conseille et oriente également les professionnels en recherche de solutions individualisées, mais aussi les proches aidants.

Le CREHPSY mène des actions de diffusion de connaissances sur les ressources existantes et les pratiques repérées dans le champ de la santé mentale. Cela par des actions de sensibilisations visant à déstigmatiser les publics concernés par les problématiques liées à la santé mentale et au handicap psychique.

La vie associative

Nombre d'adhérents et de donateurs sur les six dernières années

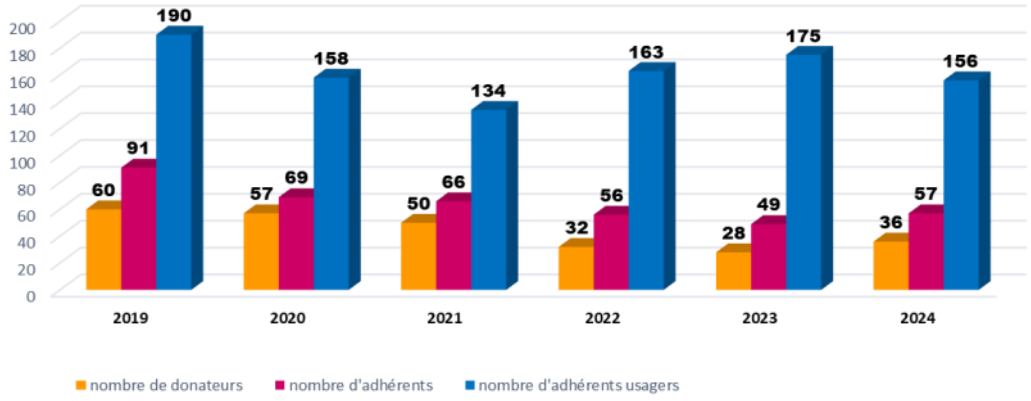

Les Bénévoles

L'atelier marche est organisé au départ de la MAPH-Psy de Vandœuvre-lès-Nancy. En moyenne, 20 participants randonnent. 34 marches ont été organisées en 2024.

Le groupe est encadré par 7 bénévoles. A la fin des marches, un goûter, offert par Espoir 54, est partagé entre les marcheurs.

L'atelier Histoire et Patrimoine a organisé 21 sorties cette année. Cet atelier est très apprécié par les usagers, toujours curieux de nouvelles découvertes.

L'atelier dessin de Nancy existe depuis 2017 et est suivi par un groupe d'usager de 8 à 12 personnes. 47 séances ont eu lieu en 2024.

L'atelier dessin de Vandœuvre-lès-Nancy existe depuis septembre 2022 et est suivi par un groupe d'usager de 2 à 11 personnes. 15 séances ont eu lieu en 2024.

Dans ces ateliers dessin, l'idée est d'aller dans le sens des envies exprimées et d'y contribuer par un soutien technique, artistique, parfois documentaire et par l'accès à un matériel adapté.

L'atelier cuisine est actuellement en suspens car il manque de bénévoles.

Les bénévoles investis dans la gouvernance associative

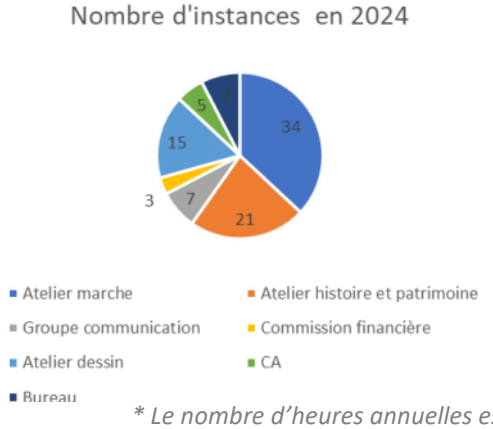

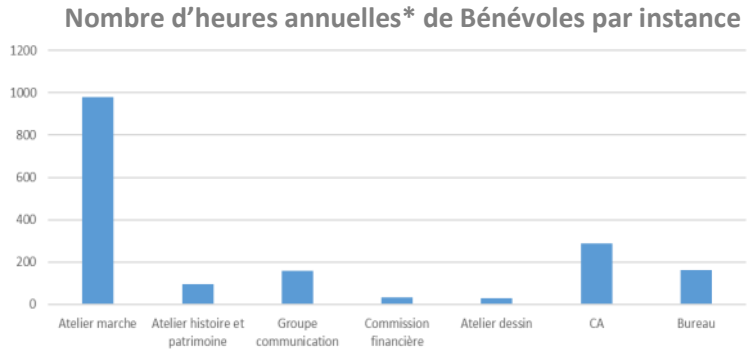

** Le nombre d'heures annuelles est en concordance avec le nombre de bénévoles par atelier/instance*

Parrainage des GEM

Indépendamment de ses propres structures l'association Espoir 54 parraine trois GEM à Nancy (avec une antenne à Toul), Lunéville et Longwy (avec une antenne à Briey).

Elle leur apporte un soutien logistique et matériel au quotidien. Elle assume ainsi pleinement son rôle de parrain et va au-delà de ses obligations en restant attentive à leurs besoins et leurs réflexions. Les GEM continuent d'être des partenaires privilégiés au sein de nos MAPH-Psy.

Les ressources humaines

NOS SALARIES :

Au 31 décembre 2024 l'Association compte 78 salarié(e)s, soit 67,94 ETP dont :

59 salarié(e)s employé(e)s par Espoir 54 soit 53,84 ETP

19 salarié(e)s mis(es) à disposition par Espoir 54 Gestion soit 14,10 ETP

Les salariés mis à disposition à 100% sur les GEM par Espoir 54 Gestion ne sont pas inclus dans ce rapport.

31 salarié(e)s nous ont rejoint en 2024

8 salariés en CDI

23 salarié(e)s en CDD

Dont 5 Animateurs/Animatrices d'été entre le 1er juillet et le 31 août 2024

Mouvement de personnel au cours de l'année 2024

salariés d'Espoir 54 sortis des effectifs au cours de l'année 2024	28
salariés mis à disposition par Espoir 54 Gestion sortis des effectifs au cours de l'année 2024	0
salariés d'Espoir 54 entrés dans les effectifs au cours de l'année 2024	28
salariés mis à disposition par Espoir 54 Gestion entrés dans les effectifs au cours de l'année 2024	3

Répartition hommes/femmes

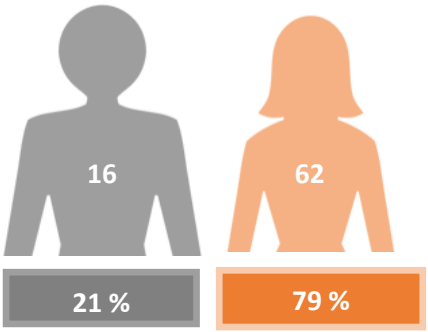

Répartition des salariés par tranches d'âge

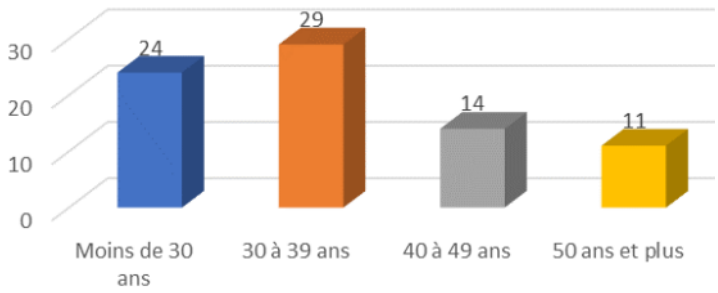

La moyenne d'âge est de 39 ans

Répartition par ancienneté dans l'association

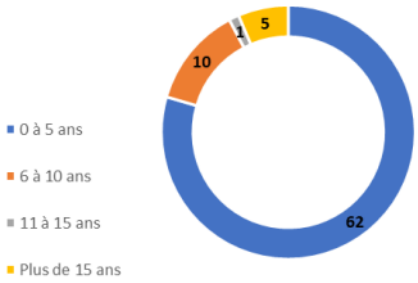

L'ancienneté moyenne est de 6,37 ans.

Répartition cadres/non cadres

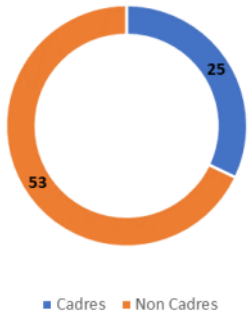

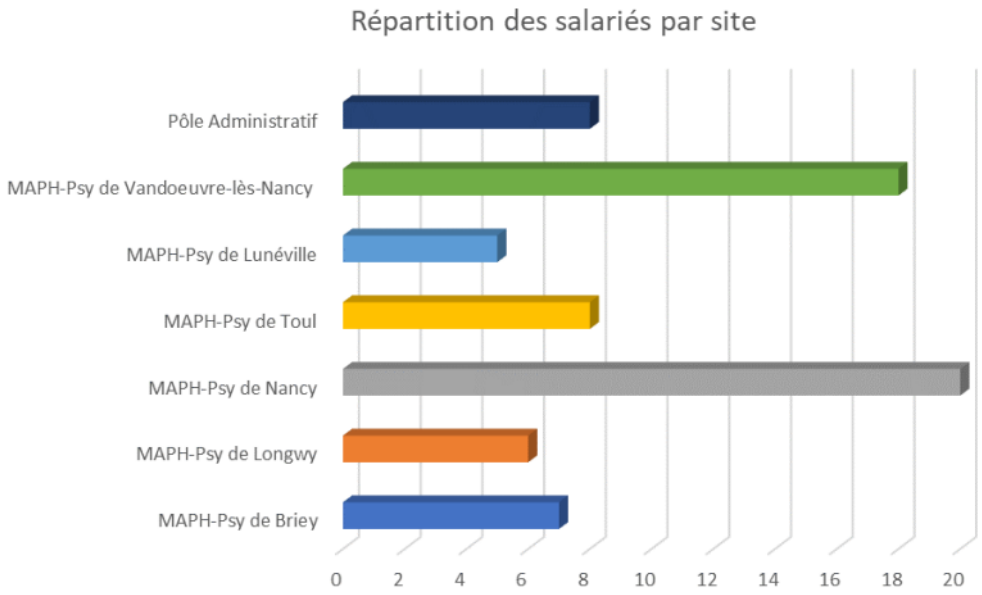

Le plan de formation : un outil stratégique pour le développement de l'établissement

Le plan de formation est la traduction opérationnelle de la politique de formation de l'établissement. Il peut comporter deux types d'actions :

- Actions visant à assurer l'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi au sein de l'établissement.

- Actions ayant pour objet le développement des compétences des salariés.

Au-delà des actions de formations engagées dans le cadre du plan, Espoir 54 affirme une volonté de proposer et promouvoir d'autres types de formations courtes en direction des bénévoles, des usagers et des salariés (ex : colloques, séminaires, autoformations, …).

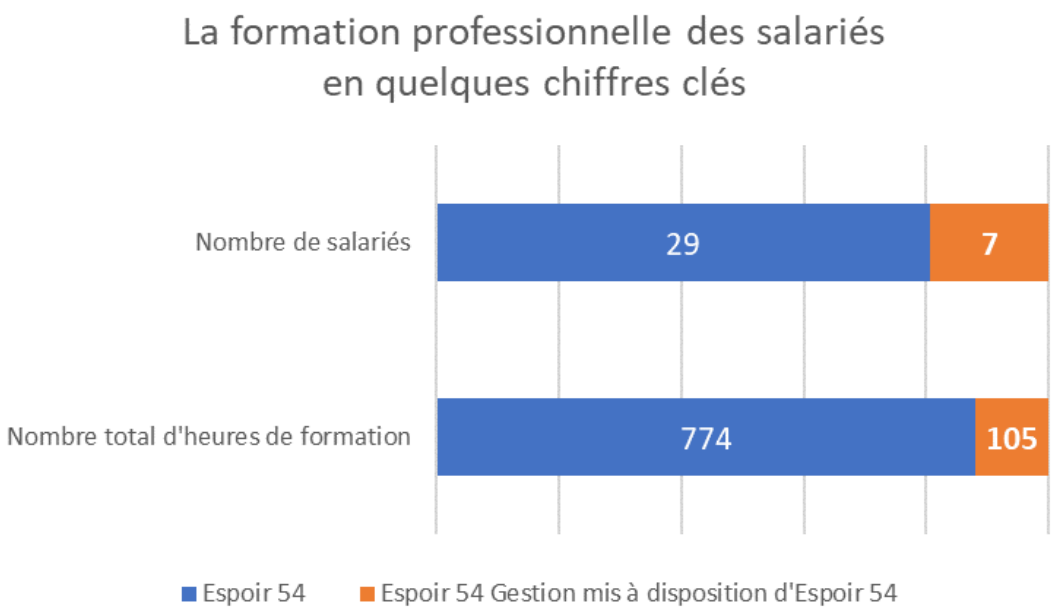

STAGES

Espoir 54 a accueilli 11 stagiaires en 2024 pamis lesquels :

- 5 étudiant(e)s Educateur spécialisé / Educatrice spécialisée
- 4 étudiant(e)s en psychologie
- une étudiante en BTS ESF
- une étudiante monitrice éducatrice

8 stages ont été gratifiés

Le rapport financier

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements significatifs pour l'association, tels que l'évaluation externe, des difficultés de recrutement et de turnover, le démarrage complexe du nouvel appel à projet Agefiph obtenu en 2024. Par ailleurs, une réorganisation des services supports a été menée, accompagnée d'un début de migration vers de nouveaux outils. L'association a également lancé plusieurs projets, notamment la rénovation de la MAPH-Psy de Courtot de Cissey et la création de son nouveau site internet. Les comptes annuels présentent un excédent de gestion de 171 783 € généré par l'augmentation de la facturation PCH en 2024 et des premières régularisations de PCH relatives aux exercices précédents.
Les charges ont augmenté de 4,33% pour atteindre 4 320 251 €, tandis que les produits ont progressé de 3,92%, totalisant 492 035 €.
Les produits d'exploitation ont connu une hausse de 3,16%, s'établissant 4 361 992 €, en grande partie grâce à l'augmentation des prestations compensatoires pour handicap (+49,23%), bien que les subventions aient diminué de 2,41%.
Le résultat financier net est de +19 314 €, avec une forte hausse des produits financiers (+152,87%).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 294 667 €, avec une hausse notable des achats et charges externes (+4,35%), notamment en raison de la gestion du parc automobile et de l'augmentation des coûts de locations mobiliers, liée à l'intégration de nouveaux outils de gestion. Les salaires ont augmenté de 7,48% pour atteindre 1 686 281 €, en raison de l'augmentation de la valeur du point, l'effet en année pleine des embauches du SAMSAH Renforcé effectuées en 2023 bien que les difficultés de recrutement aient entrainé des non remplacements et des carences de postes de plusieurs mois.
L'actif total s'élève à 2 506 445 €, avec une trésorerie de 1 457 273 €, représentant 116,67 jours d'exploitation. Du côté du passif, les provisions et fonds dédiés sont de 516 104 €, tandis que les dettes financières (emprunt pour acquisition des locaux de la MAPH-Psy de Courtot de Cissey) sont de 623 115 €.

Les dotations et subventions d'exploitation 2024 : 3 518 721 €

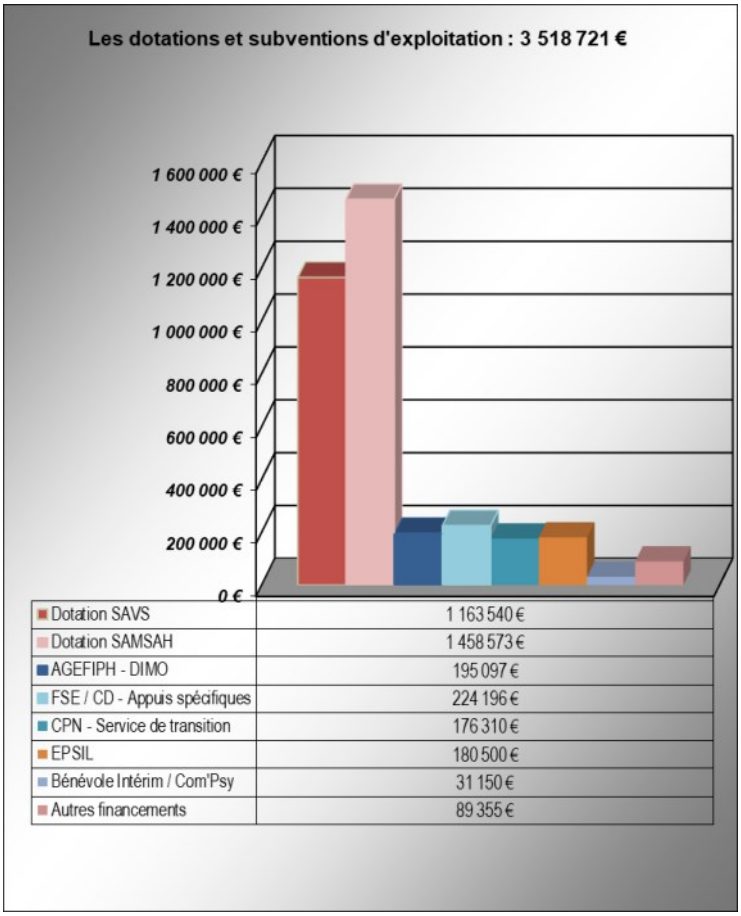

Dotation SAVS	1 163 540 €
Dotation SAMSAH	1 458 573 €
AGEFIPH - DIMO	195 097 €
FSE / CD - Appuis spécifiques	224 196 €
CPN - Service de transition	176 310 €
EPSIL	180 500 €
Bénévole Intérim / Com'Psy	31 150 €
Autres financements	89 355 €

Répartition des produits d'exploitation en k€ : 4 492 k€

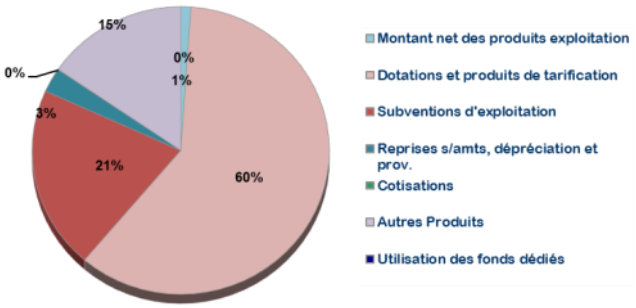

Répartition des charges d'exploitation en k€ : 4 320 k€

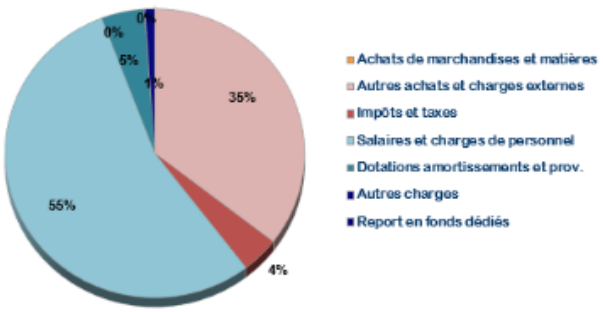

COMPTE DE RESULTAT 2024—AU 31 DECEMBRE 2024

CHARGES	Ex. 2024	Ex. 2023	% var	PRODUITS	Ex. 2024	Ex. 2023	% var.
Charges d'exploitations	**4 294 667**	**4 105 508**	**4,61%**	**Produits d'exploitations**	**4 361 992**	**4 228 475**	**3,16%**
Achats et charges externes	1 524 326	1 460 760	4,35%	Produits des activités annexes	48 017	44 724	7,36%
Impôts, taxes et versements assimilés	175 163	165 373	5,92%				
Salaires et Traitements	1 686 281	1 568 937	7,48%	Subventions	3 518 721	3 605 607	-2,41%
Charges Sociales	661 027	631 709	4,64%	*Conseil départemental (SAVS - GEM - Formation)*	*1 163 540*	*1 101 021*	
Dotations aux amortissements	198 751	237 787	-16,42%	*ARS SAMSAH*	*1 458 573*	*1 473 240*	
et aux provisions				*Etat FDVA BI*	*2 150*	*3 000*	
Autres charges de gestion courante	3 864	88	4290,57%	*ARS EPSIL*	*60 000*	*60 000*	
Report en fonds dédiés	45 255	40 855	10,77%	*CD EPSIL*	*30 000*	*15 000*	
				CAF EPSIL	*25 000*	*23 500*	
				Union et Solidarité EPSIL	*5 000*	*5 000*	
				Dir. Départ . Territoire EPSIL	*50 000*	*50 000*	
				Métropole EPSIL	*10 000*	*10 000*	
				Ville de Lunéville pour EPSIL	*500*	*500*	
				AGIL FSE - ASE	*153 696*	*151 874*	
				CD ASE	*70 500*	*70 500*	
				CREHPSY	*53 497*	*56 591*	
				CPN (Dispo Transition)	*176 310*	*163 390*	
				AGEFIPH (dimo)	*195 097*	*276 863*	
				ASP Aide aux postes	*1 000*	*6 000*	
				CARSAT Ateliers	*12 358*	*13 586*	
				AG2R Ateliers	*6 000*	*6 000*	
Charges financières	**18 126**	**19 017**	-4,68%	*FDF COM PSY*	*25 000*	*25 000*	
				Ville de Nancy BI	*1 000*	*1 000*	
Charges Exceptionnelles	**3 279**	**15 655**	-79,05%	*AG2R CREHPSY*	*4 500*		
				CRESS BI	*3 000*		
				Metropole CREHPSY SIAE	*12 000*		
				ARS BI		*40 000*	
				ERASMUS		*37 343*	
				Ville de Nancy - fonctionnement		*500*	
				CPAM PDP		*9 600*	
				Fonds de dotation EDF BI		*5 000*	
				Mairie de Joeuf EPSIL		*100*	
				Ville de Nancy EPSIL		*1 000*	
Impôts sur les bénéfices	4 179	705	492,77%				
				Reprise sur amorts et provisions et transferts de charges	119 215	106 206	12,25%
				Dons et legs	2 730	2 427	12,48%
				Cotisations	1 676	1 673	0,18%
				Autres produits	671 631	453 024	48,26%
				Utilisation des fonds dédiés	0	14 814	-100,00%
				Produits financiers	**19 314**	**7 638**	152,87%
				Produits Exceptionnels	**110 730**	**86 462**	28,07%
TOTAL DES CHARGES	**4 320 251**	**4 140 885**	4,33%	**TOTAL DES PRODUITS**	**4 492 035**	**4 322 575**	3,92%
EXCEDENT	**171 784**	**181 690**	-5,45%				
TOTAL DE L'EXERCICE	**4 492 035**	**4 322 575**	3,92%	**TOTAL DE L'EXERCICE**	**4 492 035**	**4 322 575**	3,92%

BILAN 2024—AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024 Brut	Amorts	2024 Net	2023	PASSIF	2024
Immobilisations incorporelles	22 860	10 794	12 066	-	Fonds Associatifs	-
Immobilisations corporelles	2 395 638	1 264 278	1 131 360	1 293 507	Réserves de compensation	41 133
Immobilisations en cours		-	-	-	Autres réserves	420 256
Autres participations	12 479		12 479	12 266	Report à Nouveau	658 227
Autres immo. financières	700	-	700		Résultat de l'exercice	171 784
					Subventions d'investissements	600 828
TOTAL I	**2 431 678**	**1 275 072**	**1 156 605**	**1 305 773**	**TOTAL I**	**1 892 227**
					Provisions et fonds dédiés	**516 104**
Avances acomptes versés sur commandes	1 229		1 229	926	Emprunts et dettes financières divers	623 115
Clients et comptes rattachés	451 287		451 287	301 467	Dettes Fournisseurs	204 707
					& av et acomptes	
Autres créances	593 914		593 914	707 027	Dettes fiscales et sociales	373 320
Valeur Mobilière de Plac.	-				Dettes sur immobilisations	
Disponibilités	1 457 273		1 457 273	1 344 493	Autres Dettes	53 577
Charges constatées d'avance	2 742		2 742	5 228	Produits constatés d'avance	
TOTAL II	**2 506 445**	**-**	**2 506 445**	**2 359 141**	**TOTAL II**	**1 254 719**
TOTAL GENERAL	**4 938 122**	**1 275 072**	**3 663 050**	**3 664 914**	**TOTAL GENERAL**	**3 663 050**

Notes

POUR NOUS CONTACTER

Pôle administratif

25 rue de Saurupt (3ème étage) - 54000 NANCY
Tél : 03.83.22.25.72 - Mail : espoir54@espoir54.org

MAPH-Psy de Nancy

28 bis rue du Colonel Courtot de Cissey - 54000 NANCY
Tél : 03.83.55.00.00 - Mail : nancy@espoir54.org

MAPH-Psy de Vandœuvre-lès-Nancy

2 rue Jacquard 54500 - VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
Tél: 03.83.54.85.04 - Mail : vandoeuvre@espoir54.org

MAPH-Psy de Toul

428 rue de Briffoux - 54200 TOUL
Tél : 03.72.33.03.00 - Mail : toul@espoir54.org

MAPH-Psy de Briey

5D avenue Albert de Briey - 54150 BRIEY
Tél : 03.82.22.98.80 - Mail : briey@espoir54.org

MAPH-Psy de Longwy

5 rue de l'Eglise 54400 - LONGWY
Tél : 03.82.44.69.80 - Mail : longwy@espoir54.org

MAPH-Psy de Lunéville

2 rue de la Charité 54300 - LUNEVILLE
Tél : 03.55.06.40.48 - Mail : luneville@espoir54.org

Espoir 54

Siège social

Pôle Administratif
25, Rue de Saurupt
54000 NANCY

Mail

espoir54@espoir54.org

Téléphone

03 83 22 25 72

Site web

www.espoir54.org